

C.R.I.C. N° 69 (2018-2019)

6e session de la 10e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2018-2019

COMPTE RENDU

INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission du budget, de l'énergie et du climat

Lundi 28 janvier 2019

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1	
<i>Organisation des travaux</i>	1	
<i>La fiscalité automobile</i>		
Intervenants : Mme la Présidente, MM. Knaepen, Tachenion.....	1	
<i>Youth for Climate</i>		
Intervenants : Mme la Présidente, Mmes Baltus-Möres, Nikolic, MM. Hazée, Tachenion, M. Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports, M. Drèze.....	1	
<i>Examen de l'arriéré</i>		
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Baltus-Möres, MM. Knaepen, Hazée, Fourny.....	3	
<i>Projets et propositions</i>	4	
<i>Proposition de décret introduisant la procédure du « saut de génération » au sein du Code des droits de succession, déposée par Mme Kapompole, M. Collignon, Mme Vienne, MM. Dupont et Dermagne (Doc. 1112 (2017-2018) N° 1 et 2) ;</i>		
<i>Proposition de décret introduisant la procédure du « saut de génération » au sein du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, déposée par Mme Kapompole et M. Collignon (Doc. 1202 (2018-2019) N° 1).....</i>		4
<i>Désignation d'un rapporteur</i>		
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Nikolic.....	5	
<i>Exposé de Mme Kapompole, coauteure de la proposition de décret</i>		
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Kapompole.....	5	
<i>Discussion générale (Suite)</i>		
Intervenants : Mme la Présidente, M. Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports, M. Hazée, Mme Nikolic, M. Fourny, Mme Kapompole.....	5	
<i>Interpellations et questions orales</i>	8	
<i>Question orale de M. Furlan à M. Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports, sur « le suivi du dossier pax eolienica »</i>		
Intervenants : Mme la Présidente, M. Furlan, M. Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports.....	8	

<i>Question orale de M. Tachenion à M. Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports, sur « les bornes de rechargement électrique et le gaz naturel comprimé (CNG) »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Tachenion, M. Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports.....	11
<i>Question orale de Mme Waroux à M. Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports, sur « la mobilisation d'élèves et de jeunes étudiants en faveur du climat »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Waroux, M. Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports.....	14
<i>Question orale de M. Henry à M. Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports, sur « l'installation annoncée d'un pôle logistique du groupe Alibaba sur le site de l'aéroport de Liège »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Henry, M. Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports, Mme Baltus-Môres.....	17
<i>Question orale de M. Furlan à M. Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports, sur « l'impact des échéances électorales sur la gestion budgétaire de la Région »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Furlan, M. Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports.....	20
<i>Question orale de M. Furlan à M. Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports, sur « l'état d'avancement de la réflexion globale du Conseil de la fiscalité et des finances de Wallonie sur les droits de succession et les droits d'enregistrement »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Furlan, M. Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports.....	22
<i>Question orale de M. Hazée à M. Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports, sur « la portabilité des droits d'enregistrement »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Hazée, M. Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports.....	23
<i>Question orale de M. Hazée à M. Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports, sur « les réponses aux revendications des gilets jaunes »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Hazée, M. Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports.....	24
<i>Question orale de M. Tachenion à M. Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports, sur « les potentiels dangers du préaccord de coopération intervenu entre les trois Régions en ce qui concerne les véhicules de leasing »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Tachenion, M. Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports.....	25
<i>Organisation des travaux (Suite)</i>	27
<i>Interpellations et questions orales transformées en questions écrites</i>	27

<i>Liste des intervenants</i>	28
<i>Abréviations courantes</i>	29

Présidence de Mme Kapompole, Présidente

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- *La séance est ouverte à 14 heures 4 minutes.*

Mme la Présidente. - La séance est ouverte.

Je vous propose de démarrer nos travaux si l'opposition est d'accord de faire le nombre puisque la majorité ne l'est pas encore tout à fait. Merci beaucoup, chers collègues.

ORGANISATION DES TRAVAUX

La fiscalité automobile

Mme la Présidente. - Je souhaite faire le point avec vous concernant les auditions relatives à la fiscalité automobile.

Pour rappel, nous devons encore accueillir la DG européenne MOVE et l'administration allemande. Le mois de février pourrait convenir concernant la DG, mais plutôt pour notre séance de commission du 25 février. Quant à l'administration allemande, elle demeure toujours silencieuse.

Je vous propose de solliciter un avis écrit pour le 25 février parce que s'il n'est pas tenable pour eux de nous rejoindre, il faut que l'on puisse avancer et un avis écrit pourrait déjà être un élément.

Dès lors, je voudrais, chers collègues, vous entendre sur ce point.

M. Knaepen (MR). - Je suis tout à fait d'accord avec vous.

Par ailleurs, on a encore réfléchi avec le groupe et il serait intéressant de prendre contact avec le président de la Fédération des loueurs de leasing. Prenons l'exemple de la plateforme Renta qui regroupe la plupart des loueurs sur le marché. On pourra ainsi connaître un peu leur avis.

Mme la Présidente. - Pour le 25 février, oui.

La parole est à M. Tachenion.

M. Tachenion (PS). - C'est une excellente suggestion, Madame la Présidente. Je parlais évidemment de la vôtre et de celle aussi de M. Knaepen.

J'ai simplement le sentiment que l'on aura ratissé très large, mais c'est une bonne chose puisqu'il faut ouvrir les horizons.

Mme la Présidente. - Merci, chers collègues. Nous prendrons contact avec la Fédération d'entreprise de leasing Renta pour le 25 février.

Youth for Climate

Mme la Présidente. - Dans le cadre de l'organisation de nos travaux et des auditions à mener, je vous propose d'inviter au sein de notre commission les jeunes qui font partie du collectif Youth For Climate. Vous avez eu l'occasion de les entendre et d'avoir peut-être l'un ou l'autre contact avec eux. Il serait intéressant de les accueillir au sein de notre assemblée.

Je sais que différents ministres organiseront un Facebook Live avec ces jeunes dans les prochains jours. Néanmoins, en commission, nous avons notamment travaillé sur une résolution et sur un texte interparlementaire qui ont été votés à l'unanimité au sein de notre assemblée. Cela vaudrait la peine de faire un retour vers ces jeunes et également d'écouter leurs propositions puisqu'ils nous interpellent fortement ces derniers temps.

J'aimerais avoir votre avis sur cette proposition.

La parole est à Mme Baltus-Möres.

Mme Baltus-Möres (MR). - Madame la Présidente, en effet, on a déjà eu la possibilité d'entendre quelques résumés des jeunes qui ont participé à la COP24. J'ai également entendu l'intérêt de notre ministre à rencontrer Mlle Anuna De Wever et d'autres personnes très impliquées et engagées. C'est avec beaucoup d'admiration et d'intérêt que l'on a vu cette initiative grandir. Cela pourrait en effet être une belle chose de rencontrer ces jeunes et de les entendre ici.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Nikolic.

Mme Nikolic (MR). - On vient de citer cette jeune fille, Mlle Anuna De Wever. Je voudrais aussi signaler que, si elle-même a dit surtout vouloir être entendue, je crois que ce que ces jeunes attendent de nous, c'est du respect, mais surtout des propositions. À la proposition de l'homologue flamande du ministre de l'Écologie de les rencontrer, Mlle De Wever a opposé, non pas une fin

de non-recevoir, mais plutôt la réponse : « Consultez et réunissez des experts ». Il serait donc intéressant d'entendre le ministre pour voir d'abord quelle est sa position en termes de rencontre et d'écoute de ces jeunes, et le rôle que le Parlement peut jouer. Ma collègue, Mme Baltus-Möres, parlait de la COP24. Je rappelle que l'on est dans les starting-blocks pour la COP26 et qu'il y a peut-être une dimension « jeunes » à intégrer.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Ce que les jeunes attendent, c'est d'abord que les gouvernements agissent. Toutefois, votre proposition est tout à fait pertinente, Madame la Présidente. On peut bien sûr la recevoir, car c'est une manière de donner écho à ce combat. Cependant, je ne voudrais pas que l'on fasse un round avec toute une série d'auditions d'experts. Pour le climat, nombre de choses peuvent être faites tout de suite et pour lesquelles il n'est point besoin d'attendre.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Tachenion.

M. Tachenion (PS). - Outre le symbole de l'écoute par le Parlement, votre proposition est teintée d'une belle opportunité de montrer que le Parlement est à l'écoute. Même s'ils interpellent l'Exécutif sur les propositions, on est tous concernés. C'est donc une proposition que l'on ne peut que suivre.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports. - Sans vouloir en dire plus qu'il ne faut, je vais le faire étant interpellé par la matière. Je répondrai tout à l'heure à une question de Mme Waroux sur le sujet et je crois qu'il faut lui réserver la primeur en termes de réponse.

Je déborde peut-être de mes compétences stricto sensu en tant que membre de l'Exécutif, mais j'ai tout de même été très longtemps membre de ce Parlement. Comme vous le savez, j'ai toujours cru que c'était l'heure des parlements.

Ce n'est jamais une mauvaise chose que de recevoir des personnes qui le sollicitent, en l'occurrence des jeunes. L'écoute, le respect de la personne que l'on a en face de nous commence souvent par briser une forme d'incompréhension parce que, dans ce débat, il y a aussi de l'incompréhension. Les recevoir, les entendre, leur répondre est sans doute une bonne chose pour montrer que ce Parlement travaille – ce qui est le cas –, mais leur montrer qu'un certain nombre de textes ont été votés c'est encore mieux en le prouvant.

D'autant que, comme cela a été dit par l'un ou l'autre, j'ai fait plusieurs réunions avec des jeunes et j'en ferai d'ailleurs encore mercredi. Je suis toujours étonné de voir qu'il y a des éléments qu'ils n'ont pas en mains.

Je vais même dire que, sur certaines propositions qu'ils font, ils sont en deçà des ambitions dont le Parlement s'est lui-même doté pour 2020, 2030 et 2050. Rien que le PACE et le PNEC, ce sont des documents méconnus et il serait bon que les jeunes puissent les avoir, car c'est du concret et c'est là-dessus qu'il faut travailler.

Dans la presse, par un raccourci dû au temps nécessaire du débat – ici, on sait que l'on prend le temps, vous venez de le dire pour un autre débat, et on le prend judicieusement –, l'impératif économique fait qu'il faut parfois y aller directement. On a 30 secondes pour répondre sur un plateau et puis on passe déjà à autre chose.

Les recevoir dans le cadre du berceau de la démocratie me semble être une bonne chose. J'apprécie aussi l'autre remarque, tout aussi fondamentale : c'est en le disant aux jeunes qu'ils comprendront mieux.

Anuna De Wever est quelqu'un qui, en-dehors de porter le nom De Wever – elle n'en peut strictement rien –, est d'une intelligence extrême et d'une raison à glacer si ce n'était pas aussi beau. Lorsqu'elle dit que ce qu'il faut faire c'est réunir 300 experts, elle a tout à fait raison.

Je ne sais pas si c'est de la transmission de pensée, mais on a une occasion, et nous sommes tous d'accord là-dessus dans ce Parlement – heureusement, pas seulement dans ce Parlement, mais même dans les groupes politiques en dehors de celui-ci –, qui ne se représentera pas deux fois : cette fameuse COP26. Si aujourd'hui les Flamands viennent encore nous dire qu'il ne faut pas réunir les experts sur le sol belge, alors que la mobilisation est partie de Flandre, je ne sais pas si l'on parle le même langage.

Continuons à rester unis, c'est le seul conseil que je vous donne. Il faut le faire sur des sujets comme ceux-là y compris dans ce Parlement et l'on sera plus forts à l'extérieur. C'est l'occasion ou jamais de montrer au monde qui nous regarde... C'est incroyable : le *New York Times* parle de la Belgique, mais pas par rapport au Brexit qui est à nos côtés ni par rapport au *tax shift*, mais par rapport à cette mobilisation. Tant mieux, c'est du positif. Il faut que l'on puisse avancer sur ce sujet aussi.

Je n'en dis pas plus parce qu'il y aura une communication du Gouvernement sur le sujet jeudi quant à la méthodologie pour la COP26.

Voilà tous des signes qui prouvent bien que, lorsque vous avez réfléchi à cela, cela n'a pas été fait par hasard, la tête en l'air, mais peut-être que l'on a raté la communication aussi. Il faut savoir assumer un certain nombre de choses.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Drèze.

M. Drèze (cdH). - Par rapport à l'inventaire des résolutions que vous avez fait, Madame la Présidente, il y a eu celle sur le climat de 2017 et il y a eu l'interparlementaire, mais il ne faut pas sous-estimer celle de décembre 2018, également approuvée à l'unanimité, qui relève les ambitions notamment pour 2030. Si l'on prend cette résolution au sérieux – le ministre est mieux payé que n'importe qui pour le savoir, avec son collègue, M. le Ministre Di Antonio –, cela modifie même déjà à court terme les décisions à prendre. Cette résolution est donc au moins aussi importante que les deux autres.

Mme la Présidente. - Tout à fait, Monsieur Drèze.

Pour synthétiser, j'entends bien que chaque groupe politique est intéressé par cette audition.

Nous pouvons lancer nos invitations à Mlle Anuna De Wever et à Mlle Adélaïde Charlier, la représentante francophone de ce collectif, pour la commission du 11 février.

J'enverrai, au nom de la commission, les différents textes évoqués pour qu'elles puissent arriver en sachant ce que nous avons déjà pu réaliser comme travail au sein de notre assemblée.

Si vous êtes d'accord, on pourrait avancer comme ceci et cela passera par la Conférence des présidents.

Mme Nikolic (MR). - Je sais que ces jeunes n'ont pas de problème à louper l'école, mais il faudrait peut-être envisager d'organiser les auditions à un moment où nous ne les obligeons pas à louper les cours.

Mme la Présidente. - Oui, nous ferons cela dans ce sens. L'idée est de les entendre rapidement et avoir un échange avec eux qui pourrait, comme chacun et chacune semble le penser ici, amener quelque chose d'intéressant pour le suivi de ce dossier crucial pour notre Wallonie.

La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - En ce qui concerne le calendrier, si l'objet est de les réunir le 11 février, ce qui serait une bonne chose – pourquoi pas à 17 heures pour permettre de rencontrer cette objection –, si l'on attend le jeudi qui précède et la Conférence des présidents pour les contacter, on risque de mettre l'agenda fort en tension. Sur base du consensus qui se dégage ici et avec les présidents de groupe, peut-être pouvons-nous avoir une délibération du Bureau élargi, fût-ce par voix électronique, pour assurer une célérité de la démarche.

Mme la Présidente. - Tout à fait. Sur la base des contacts et du retour que je viens d'avoir avec les différents collègues, je peux déjà me mettre moi-même en contact avec les personnes concernées et essayer d'avoir une présentation qui tiendrait la route au niveau du Bureau de notre Parlement.

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission.

Comme convenu, un courriel de rappel vous a été envoyé afin de voir avec vous ce qu'il fallait ressortir de l'arriéré. Pour rappel, toute une série de rapports d'activités et d'avis se trouvent dans notre arriéré, certains datant de décembre 2015.

Je vous propose, n'ayant eu aucun retour des différents groupes, de retirer de l'arriéré au moins tous les rapports qui ont été envoyés avant le mois de janvier 2018. Peut-on avancer ainsi ?

Je ferai de même avec les différents avis reçus ainsi que les motions et résolutions. On refera alors le point d'ici quelques semaines pour la suite de l'arriéré.

Peut-on travailler comme cela, chers collègues ?

La parole est à Mme Baltus-Möres.

Mme Baltus-Möres (MR). - Une question encore concernant le point de l'organisation des travaux. J'avais également transmis un courriel pour proposer une audition de la directrice de RenoWatt + et je ne pense pas avoir reçu de réponse, mais c'est peut-être est-ce parce que vous souhaitez d'abord mettre cette idée sur la table aujourd'hui. Je voudrais juste savoir comment on procède avec cette demande.

Mme la Présidente. - Vous avez raison de me la rappeler, en effet, parce qu'elle n'était pas dans mon arriéré pour ce jour. On va donc directement l'examiner.

La parole est à M. Knaepen.

M. Knaepen (MR). - Il m'est communiqué par le groupe, et d'autres groupes me le communiquent également par voix de notre groupe, que nous n'avons jamais reçu le courriel concernant notre réponse à donner quant à l'arriéré et nous sommes donc un peu étonnés. J'entends que M. Hazée émet la même remarque.

M. Hazée (Ecolo). - J'essaie de voir si je n'en ai pas raté un, car j'étais un peu dans l'expectative par rapport à ce qui vient d'être dit.

Mme la Présidente. - Il a été envoyé au secrétaire politique de chaque groupe.

(Réaction de M. Knaepen)

Parfait, on fait comme cela.

Je passe à la demande formulée par Mme Baltus-Möres concernant une audition de la directrice de RenoWatt dans le cadre de nos travaux.

Je sou mets cette réflexion et cette demande à l'ensemble des collègues. Y a-t-il des remarques concernant ce point ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - Peut-on connaître l'objet précis de la demande, la motivation, l'intérêt et dans quel cadre s'inscrit cette audition particulière ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Baltus-Möres.

Mme Baltus-Möres (MR). - Dans le cadre d'une question que j'ai posée à M. le Ministre, nous avons constaté un certain attrait pour notre commission à s'informer sur la manière dont le travail se passe chez RenoWatt, combien de communes participent et également le potentiel qui existe encore pour augmenter la participation ainsi que le succès de cette initiative. Vu qu'il s'agit de l'efficacité énergétique, c'est quelque chose qui nous intéresse d'office et c'est pour cela que je voudrais proposer ceci.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - Je ne suis pas opposé à ce que l'on entende différents intervenants dans notre commission puisqu'on le fait depuis cinq ans maintenant.

Néanmoins, il faudrait que, à tout le moins, il y ait une base et une matière précises sur lesquelles on puisse entendre, à savoir un texte, une résolution ou une proposition, à défaut de quoi je crains que l'on ne crée un précédent qui nous induise à devoir, à chaque fois qu'il y aura une question, une interpellation ou une référence ou à chaque fois que l'on prendra la parole en plénière sur un sujet particulier, inviter toute une série d'intervenants. Ce serait un précédent qui mettrait à mal le bon fonctionnement de nos commissions.

Je ne suis donc pas opposé sur le principe d'entendre ces gens, mais il faudrait, à tout le moins, un fondement, une proposition de résolution, quitte même à ce que l'on puisse travailler à plusieurs sur un texte. Sans fondement, cela me paraît en dehors des usages qui sont les nôtres en termes de fonctionnement de notre Parlement et de nos commissions en particulier.

Mme la Présidente. - J'entends bien.

La parole est à Mme Baltus-Möres.

Mme Baltus-Möres (MR). - J'ajoute que, avec cette proposition, il ne s'agit pas de quelque chose qui vient de nulle part. Le projet RenoWatt est dans nos compétences, c'est un outil wallon. Tout le monde est au courant que c'est un élément où l'on peut vraiment s'informer encore un peu plus et gratter aussi pour voir si l'on ne peut pas l'utiliser d'une manière plus intense.

Dès lors, on peut toujours formuler une série de questions précises pour clarifier pourquoi il est intéressant d'entendre la directrice vu que c'est un outil wallon. On ne va pas entendre n'importe qui parce que c'est dans les médias. C'est dans le secteur de nos travaux et c'est pour cela que j'ai fait cette proposition.

Mme la Présidente. - S'il n'y a plus d'autres interventions, je note la proposition de notre collègue, Mme Baltus-Möres, de revenir avec des demandes précises qui pourront être examinées lors de notre prochaine séance de commission.

Je passe la présidence à notre vice-présidente, Mme Baltus-Möres, puisque je suis cosignataire des différents décrets et que je compte bien les présenter.

(Mme Baltus-Möres, Vice-présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROPOSITION DE DÉCRET INTRODUISANT LA PROCÉDURE DU « SAUT DE GÉNÉRATION » AU SEIN DU CODE DES DROITS DE SUCCESSION, DÉPOSÉE PAR MME KAPOMPOLE, M. COLLIGNON, MME VIENNE, MM. DUPONT ET DERMAGNE (DOC. 1112 (2017-2018) N° 1 ET 2)

PROPOSITION DE DÉCRET INTRODUISANT LA PROCÉDURE DU « SAUT DE GÉNÉRATION » AU SEIN DU CODE DES DROITS D'ENREGISTREMENT, D'HYPOTHÈQUE ET DE GREFFE, DÉPOSÉE PAR MME KAPOMPOLE ET M. COLLIGNON (DOC. 1202 (2018-2019) N° 1)

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'examen :

- de la proposition de décret introduisant la procédure du « saut de génération » au sein du Code des droits de succession, déposée par Mme Kapompole, M. Collignon, Mme Vienne, MM. Dupont et Dermagne (Doc. 1112 (2017-2018) N° 1 et 2) ;
- de la proposition de décret introduisant la procédure du « saut de génération » au sein du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, déposée par Mme Kapompole et M. Collignon (Doc. 1202 (2018-2019) N° 1).

Je précise que la première proposition de décret introduisant la procédure du saut de génération au sein du Code des droits de succession, déposée par Mme Kapompole et consorts, a déjà été examinée dans notre commission en juin 2018.

Vu qu'il y avait quelques remarques et demandes de reformuler ce texte, nous avons reçu une proposition de

décret introduisant la procédure du « saut de génération » au sein du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, déposée par Mme Kapompole et M. Collignon.

M. Knaepen a déjà été désigné en qualité de rapporteur pour la proposition de décret (Doc. 1112 (2017-2018) N° 1 et 2).

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. - Nous devons désigner un rapporteur pour la proposition de décret (Doc. 1202 (2018-2019) N° 1). Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Nikolic.

Mme Nikolic (MR). - Je propose M. Knaepen comme rapporteur.

Mme la Présidente. - M. Knaepen est désigné en qualité de rapporteur à l'unanimité des membres.

Exposé de Mme Kapompole, coauteure de la proposition de décret

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Kapompole.

Mme Kapompole (PS). - Chers collègues, Monsieur le Ministre, notre société wallonne évolue et l'allongement de la vie est une réalité pour des Wallonnes et des Wallons. Il me semble nécessaire d'adapter également notre fiscalité wallonne à cette réalité. Rappelez-vous, il s'agissait de travailler dans le suivi de la réforme fédérale des droits de succession sur l'idée d'avoir un saut de génération.

On se rend compte que l'on peut hériter de plus en plus tardivement et que si l'on veut une meilleure répartition de la richesse au sein de la population il faut permettre aux plus jeunes d'hériter. Dans la moyenne de ce que l'on peut voir à l'heure actuelle, à savoir hériter aux alentours de 50 ans, c'est un peu dommage parce que c'est justement plutôt aux alentours de 30 ans que l'on a envie d'acheter une maison ou de se lancer dans un projet de vie et que l'on a des besoins financiers parfois importants. C'est l'occasion d'avoir ici une proposition de décret qui nous met dans une logique de modernisation de la société wallonne et de réponse à des réalités que nous connaissons.

Le texte sur lequel nous avons eu l'occasion de travailler précédemment avait fait l'objet de toute une série de remarques des collègues, que je remercie d'ailleurs. Il avait été présenté en juin 2018 au Conseil d'État et au Conseil de la fiscalité et des finances de

Wallonie avec des remarques que j'ai trouvées pertinentes et qui m'ont aidée à vous proposer ce nouveau texte.

Il s'agit ici plutôt de modifier non pas le Code des droits de succession, mais le Code des droits d'enregistrement avec toujours cette idée de procéder à un saut de génération via une donation à taux zéro. Cela permet d'éviter les droits d'enregistrement sur une donation subséquente qui pourrait être due dans le cas de transmission d'une partie ou de la totalité d'un patrimoine reçu par héritage.

Nous avons également eu l'occasion de discuter de la dimension budgétaire parce que ce type de mesure, de choix et de proposition a un coût estimé à 6 millions d'euros. La Flandre, qui a lancé ce type d'idée avant la Wallonie, avait directement pu avoir en termes de prévisions un coût de 10 millions d'euros. En ce qui concerne la Wallonie, on aura un coût moindre.

Dès lors, l'estimation que je peux proposer aux collègues est de 6 millions d'euros, sachant que ces jeunes, qui pourront par conséquent hériter plus rapidement, réinvestiront – en consommant et en achetant des biens, notamment immobiliers – dans l'économie wallonne. On répond à la fois à un besoin sociétal, à une évolution de notre société wallonne et également à une simplification puisque la possibilité de passage à un taux zéro est également un outil de simplification de notre législation fiscale wallonne.

Discussion générale (Suite)

Mme la Présidente. - Nous poursuivons la discussion générale.

La parole à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports. - Madame la Présidente, je ne serai pas long sur le sujet.

J'ai déjà dit tout le bien que je pense de cette méthodologie en termes de fond lors d'un premier débat que nous avons eu. Je maintiens que l'on peut totalement épouser le fond. Le texte cette fois-ci présenté corrige l'élément de compétence fédérale sur une partie de la matière, ce que le premier texte ne permettait pas de faire.

Je ne vais pas changer de point de vue aujourd'hui quand je dis que je suis d'accord avec la finalité et le fond. Néanmoins, je propose de solliciter l'avis du Conseil d'État – il me semble qu'il y a encore, sur le plan purement technique, des éléments qui devront être corrigés ; ce qui ne change rien au fond, je le dis directement – et en même temps au Conseil de la

fiscalité, et peut-être de faire revenir ce texte en février-mars.

Nous devrions encore déposer un texte, mais qui n'est pas sur le même sujet. Je ne vais donc pas enlever la maternité du sujet à Mme Kapompole, mais on aura encore un texte fiscal qui viendra. On pourrait peut-être à ce moment-là passer tout en même temps. Je m'engage à ce que tout puisse venir en même temps.

Sur le fond, je le répète, il n'y a pas de difficulté et sur la forme, je crois que si l'on veut avancer, c'est le renvoi au Conseil d'État et le Conseil de la fiscalité pour revenir dans ces eaux-là.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Pour bien comprendre, Madame Kapompole, ce texte-ci remplace l'autre ?

(Réactions dans l'assemblée)

Ils étaient tous les deux à l'ordre du jour. J'avoue que, en regardant les choses ce week-end, j'avais un peu de mal à comprendre puisque l'avis du Conseil d'État est assassin et l'avis du Conseil des finances et de la fiscalité n'est pas davantage optimal. C'est donc l'un qui remplace l'autre.

Si je comprends toujours bien, il y a une différence entre les deux. Il ne s'agit pas seulement d'une adaptation à la compétence puisque les choses se passent quelle que soit la volonté de la personne décédée, alors que dans le texte initial c'était plutôt la personne décédée qui « avait la main ». Je me souviens que le ministre mettait en exergue « la volonté d'augmenter la liberté de celui qui décède ». En l'espèce, il n'en a plus puisque c'est finalement l'héritier qui décide.

Je voulais alors vous interroger sous deux angles, mais cela peut évidemment se poursuivre avec l'avis du Conseil d'État et celui du Conseil de la fiscalité et des finances.

D'une part, des questions peuvent se poser davantage en termes d'égalité par rapport à d'autres situations. C'est une question que je pose sans y répondre à ce stade parce que j'avais évoqué le 18 juin 2018 une certaine forme d'intuition positive à voir le patrimoine circuler plus rapidement dans la population et permettre de financer un certain nombre de projets plutôt que de dormir sur des comptes d'épargne lorsque les héritiers sont des personnes qui ont déjà fait un certain nombre de dépenses importantes, en particulier l'acquisition de leur habitation. Au-delà de ces intuitions, il y a un questionnement autour de l'égalité.

Mon deuxième questionnement, d'ici le retour du dossier au mois de mars, concerne l'enjeu du plafonnement. Avec cette plus grande ouverture donnée par le nouveau dispositif, le raisonnement d'une

circulation du patrimoine trouve une limite si l'on se heurte à des patrimoines très élevés. Cet encouragement que la Région soutiendrait et dont la Région fait la promotion ne doit-il pas être limité quant à son ampleur ?

Voilà les deux questions, Madame la Présidente, que je voulais soulever.

Enfin, j'étais un peu étonné de voir le Conseil des finances et de la fiscalité nous indiquer ne pas avoir les ressources pour faire le calcul de l'estimation budgétaire. Je ne critique évidemment pas le point, je le prends comme une information, mais c'est un peu dommage que cette haute instance d'avis ne soit pas dotée de ressources qui le permettent.

Dès lors, je voulais voir si le ministre, complémentairement à ces deux avis, ne pouvait pas charger ses services d'assurer une estimation complémentaire de ce dispositif – non pas celui du premier texte, mais celui du second –, de telle sorte que l'on travaille avec une finesse un peu plus grande qu'une règle de trois par rapport à une réalité flamande, sur un texte qui n'est pas tout à fait le même par ailleurs.

Voilà, Madame la Présidente, chers collègues, quelques éléments pour alimenter le débat.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Nikolic.

Mme Nikolic (MR). - Je n'étais pas là lors des débats de juin, donc je découvre, mais je souscris complètement au principe de la proposition de Mme Kapompole.

Je me fais le porte-parole du groupe : nous partageons complètement et totalement les constats du vieillissement de la population, la nécessité de le prendre en compte et de donner un coup de pouce aux générations futures, aux petits-enfants, qui ont souvent besoin de cet apport sans avoir en contrepartie besoin de payer des droits de succession en cascade.

La méthodologie a été expliquée, on est ici face à un nouveau texte. Nous soutenons toujours le principe et nous sommes positifs par rapport au choix pris par le PS de déposer ce nouveau texte en gardant le même principe tout en recourant au mécanisme prévu en Flandre et qui semble plus cohérent.

Toutefois, avant de voter le texte, nous souscrivons totalement à la proposition de demander au Conseil d'État d'examiner cette nouvelle mouture afin d'avoir les garanties nécessaires pour éviter toute mauvaise surprise, tant pour la Région que pour le contribuable.

Enfin, il nous semble qu'il faudrait modifier la date d'entrée en vigueur, mais ce point pourra être discuté et fait par amendement lors du retour du texte en commission.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - À de l'entame de la discussion, il y a quelques mois, nous avons soutenu cette proposition sur le fond. C'est le bon sens et, en termes de gestion successorale dans les familles, c'est un signal extrêmement positif.

Il s'était posé la question de la compétence de la Région par rapport à l'État fédéral. Ce volet a été rencontré et la proposition rentre dans le droit fil de ce qui s'est fait en Flandre. En termes d'unicité au niveau fiscal, on ne peut soutenir que ce genre d'initiative. Du point de vue de la sécurité juridique, il serait utile que le Conseil d'État vise le texte. Nous pouvons demander au président qu'il rende un avis là-dessus dans le mois.

Dans l'intervalle, Monsieur le Ministre, êtes-vous en capacité, vous-même ou par le biais de la CIF, de chiffrer la proposition ? Réglementairement parlant, lorsqu'il y a une proposition fiscale, notre règlement nous commande d'avoir budgétairement les moyens d'assumer la mesure qui est prise.

Afin d'éviter un nouvel écueil, peut-on également demander dans le même temps que ce travail soit effectué et que les moyens budgétaires y afférents puissent être évalués afin que l'on puisse les intégrer, le cas échéant, en fonction de la proportion que cela représentera dans les budgets ou modifications budgétaires à venir puisque c'est une application réglementaire qui s'impose à nous ?

Je ne voudrais pas, par déloyauté quant à la prise de position au fond, vous invoquer cet argument dans un mois ou un mois et demi en disant : « Vous ne l'avez pas chiffrée et nous sommes obligés de l'écarter ».

Voilà l'intervention que je voulais faire à ce propos.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports. - Pour répondre aux sollicitations de MM. Hazée et Fourny, ce que je peux faire n'est non pas de demander à la CIF, puisque cela n'entre pas dans ses compétences, mais bien à la Cellule fiscale à qui je peux demander une évaluation. J'ai moi-même été étonné par la remarque du CFFW qui ne pouvait pas chiffrer, mais je ne peux qu'en prendre acte. Je vais donc solliciter, dans le même délai, si vous êtes d'accord, la Cellule fiscale pour avoir une estimation des coûts.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Kapompole.

Mme Kapompole (PS). - Je remercie chacune et chacun des collègues qui ont pris part à la discussion et qui ont amené des éléments très positifs par rapport à ce nouveau texte.

Monsieur Hazée, en ce qui concerne la question du plafonnement, l'idée est en effet d'y réfléchir ensemble. Je reste ouverte à toute modification ou amendement à partir du moment où cela peut aboutir au vote de ce texte, Madame la Présidente, qui améliorera grandement la répartition en termes de richesses au sein de notre Wallonie et au sein de la société wallonne.

Mme la Présidente. - Si tout le monde est d'accord, nous proposons de remettre le texte à l'arrière jusqu'à l'avis du Conseil d'État et l'évaluation du Conseil des finances et de la fiscalité de Wallonie afin d'avoir une sécurité juridique plus large.

Il faut également retirer l'ancienne version, à savoir la proposition de décret introduisant la procédure du « saut de génération » au sein du Code des droits de succession, déposée par Mme Kapompole, M. Collignon, Mme Vienne, MM. Dupont et Dermagne (Doc. 1112 (2017-2018) N° 1 et 2).

La parole est à Mme Kapompole.

Mme Kapompole (PS). - Madame la Présidente, en tant que primo-signataire de la première proposition de décret, je vous demanderai de retirer celle-ci puisqu'elle est désormais caduque.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Il faudrait peut-être faire acter l'unanimité pour les deux demandes d'avis afin qu'il n'y ait pas d'équivoque puisque celles-ci ne dépendent pas entièrement de la commission, mais sont soumises ensuite à l'autorité du président.

Mme la Présidente. - La commission a décidé de demander à M. le Président de solliciter l'avis du Conseil d'État sur la proposition de décret (Doc. 1202 (2018-2019) N° 1).

La proposition de décret introduisant la procédure du « saut de génération » au sein du Code des droits de succession, déposée par Mme Kapompole, M. Collignon, Mme Vienne, MM. Dupont et Dermagne (Doc. 1112 (2017-2018) N° 1 et 2) est retirée à la demande de ses auteurs.

(Mme Kapompole, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. FURLAN À M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT ET DES AÉROPORTS, SUR « LE SUIVI DU DOSSIER *PAX EOLIENICA* »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Furlan à M. Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports, sur « le suivi du dossier *pax eolienica* ».

La parole est à M. Furlan pour poser sa question.

M. Furlan (PS). - Monsieur le Ministre, ma question est d'autant plus d'actualité que vous aviez indiqué à l'époque que la *pax eolienica* devait révolutionner la politique wallonne en matière d'éolien.

Je suis un peu comme sœur Anne et je ne vois rien venir. La question est faire le point avec vous sur les avancées concrètes dans ce dossier.

En juin 2018 – vous savez que je vous suis sur cette question –, vous m'aviez répondu qu'un *reporting* des actions menées par les différents ministres était en cours. Je ne sais pas s'il faut reporter pendant beaucoup de temps.

Pouvez-vous m'effectuer un état des lieux de la situation et me dire si des mesures concrètes vont être prises ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports. - Monsieur le Député, je ne vous imaginai pas en sœur Anne. Je peux avoir beaucoup d'imagination, mais je n'ai pas poussé la comparaison jusque-là. Pourquoi pas, on peut tout imaginer dans la vie.

M. Furlan (PS). - C'est du fantasme.

M. Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports. - Je ne me permettrais pas.

À question brève, une réponse parce que la question est importante et mérite une réponse dans le détail, même si toutes les compétences ne relèvent pas de mon ministère. Je voulais, par correction, être le plus complet possible. Si des éléments supplémentaires doivent être apportés par rapport aux collègues, je sais que vous vous orienterez également vers eux.

La *pax eolienica* a été élaborée en collaboration avec mon collègue, le ministre Carlo Di Antonio. Un *reporting* des actions menées a été adressé au Gouvernement en octobre 2018 et un second est prévu

dans les prochaines semaines. Nous sommes en train de collecter les informations.

Comme je l'ai dit, si vous souhaitez davantage d'informations par rapport à ce que je vais vous donner, je ne peux que vous inviter à interroger les ministres de tutelle concernant les mesures plus strictement liées à leurs compétences.

Je peux vous exposer les 15 mesures de la *pax eolienica* et leur suivi de la manière suivante.

Premièrement, sur les conditions sectorielles, en sa séance du 7 juin 2018, le Gouvernement a approuvé la table des matières du rapport sur les incidences environnementales portant, d'une part, sur le projet de conditions sectorielles relatives au parc d'éoliennes d'une puissance totale supérieure ou égale à 0,5 mégawatt et, d'autre part, sur le projet d'arrêté ministériel relatif aux études acoustiques des parcs éoliens tel que revu suite aux observations formulées par le pôle Environnement et les communes concernées.

Lors de la même séance, il a chargé le ministre de l'Environnement de lui présenter le rapport sur les incidences environnementales et le projet d'arrêté portant sur les conditions sectorielles relatives à l'exploitation d'éoliennes ou de parcs éoliens adaptés suite au rapport.

Deuxièmement, concernant le suivi acoustique, par une communication aux différentes parties concernées, la DGO3 a suggéré d'appliquer la méthodologie suite à l'arrêté ministériel relatif aux études acoustiques des parcs éoliens.

Troisièmement, la Cour constitutionnelle n'a pas encore rendu son arrêt sur le CoDT. La DGO1 est cependant invitée par le ministre des Travaux publics à mener une réflexion sur les possibilités d'harmonisation des distances de garde entre une éolienne et les autoroutes, routes et RAVeL dépendants de la Région wallonne.

Il est utile de rappeler que, dès 2016, la DGO1 avait décidé d'appliquer une distance minimale de garde équivalente à la longueur de la pale plus 10 mètres le long des autoroutes. Par note du 14 mai 2018, la DGO1 propose la même distance minimale de garde, à savoir longueur de pale plus 10 mètres, applicable à tous types de voiries régionales, autoroutes, routes et RAVeL.

Au-delà, et dans une distance équivalente à la hauteur du mât et des pales, une étude de risque doit être réalisée, ce qui simplifie les choses. Consultée sur ce sujet, la DGO3, Cellule risques d'accident majeur, n'y émet aucune objection si l'éolienne se situe hors des courbes isorisques de 10-50, qui est un ordre de grandeur de 50 à 60 mètres depuis le pied d'une éolienne de 150 mètres.

Il est proposé de marquer accord sur la proposition de la DGO1 et d'en informer les fonctionnaires délégués et les fonctionnaires techniques.

Quatrièmement, sur la prolongation des parcs existants, le système de prolongation des parcs éoliens de 20 à 30 ans, introduit en 2016 dans le décret relatif au permis d'environnement via les articles 108 et 109 du décret du 23 juin 2016 modifiant le Code d'environnement, le Code de l'eau et divers décrets en matière de déchets et de permis d'environnement, permettait la prolongation du volet « Environnement » du permis d'environnement à 30 ans, mais pas du volet « Urbanisme » lorsque ce dernier était accordé pour une durée déterminée.

Dans le cadre du projet de décret portant codification du permis d'environnement, adopté en première lecture le 23 août 2018, la correction a été opérée.

Concernant le volet des modifications significatives, le Gouvernement a adopté, en sa séance du 13 septembre 2018, une proposition de modification de l'article premier de l'AGW PEEV afin d'apporter un cadre pour la prolongation et l'extension des parcs.

Cinquièmement, en ce qui concerne la suspension du délai de péremption des permis, la modification proposée a été intégrée dans le décret transposant la directive 2014/52/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 modifiant la directive 2011/92/UE concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement et modifiant le décret du 11 mars 1999 relatif aux permis d'environnement en ce qui concerne la dématérialisation, la simplification administrative et diverses dispositions. Ce décret a été adopté en séance plénière du Parlement le 24 mai 2018.

Sixièmement, concernant la thématique des zones d'activité économique, consultée par le ministre de l'Aménagement du territoire, le DGO4 a répondu par note du 14 mai 2018 que les distances entre les logements et l'éolienne en zone d'activité économique seraient définies uniquement par l'étude de risque toujours exigée en zone d'activité économique.

Consultée sur ce sujet, la DGO3, Cellule risques d'accident majeur, n'y émet aucune objection dès lors qu'une étude de risque est exigée au cas par cas. Cependant, afin d'éviter tout surplomb d'une éolienne par rapport à un logement, une distance de garde est à respecter en toute hypothèse, la longueur de la pale plus 10 mètres.

Il est proposé de donner instruction en ce sens aux fonctionnaires délégués et aux fonctionnaires techniques en visant par identité de motif l'éolienne située en zone agricole à maximum 1 500 mètres de la zone d'activité économique conformément à l'article D.II.36, § 2, du CoDT.

En matière énergétique, le Gouvernement a proposé une réforme des réseaux alternatifs et l'instauration d'un cadre décretaal favorisant l'autoconsommation collective d'électricité, en ce compris l'instauration d'un régime d'autorisation des lignes directes simplifié et clarifié.

La Commune de Crisnée s'est déjà emparée de cette solution alors que le décret ne sera voté qu'au mois de mars dans notre Parlement, mais c'est bien la preuve qu'il y a une attente en la matière. Je rappelle qu'en Wallonie, nous sommes les seuls – sur le plan belge, en tout cas – à avoir avancé en la matière.

Septièmement, sur les travaux connexes du permis, la collecte des données sur les délais de traitement a été faite auprès de la Fédération des énergies renouvelables, Edora. Après analyse de leur part, il n'y a plus de réel problème concernant les délais de traitement de raccordement.

Huitièmement, en ce qui concerne les critères aéronautiques et militaires, en date du 26 avril 2018, une réunion a eu lieu entre la Défense, le cabinet du ministre de l'Aménagement du territoire et le cabinet du ministre de l'Énergie. Différentes problématiques ont été abordées, dont les restrictions liées au radar, les restrictions de l'aviation et différents projets pilotes menés par la Défense dans le cadre des énergies renouvelables.

Une seconde réunion était prévue durant le mois de septembre afin d'avancer sur les points de blocage identifiés lors de cette réunion, à savoir la zone de Chièvres, la hauteur des mâts et la zone d'entraînement de l'Ardenne.

Nous analysons les nouvelles demandes faites par le secteur sur le sujet. Plusieurs réunions avec la Défense ont eu lieu depuis et le dossier doit revenir incessamment dans le cadre d'une réunion ministérielle entre le nouveau ministre de la Défense nationale, qui m'a l'air un peu plus « collaborant » que le précédent en la matière. J'espère donc encore aboutir là aussi.

Neuvièmement, concernant les critères aéronautiques civils, Belgocontrol a lancé une étude de faisabilité portant sur la réduction de l'impact des éoliennes sur les installations techniques existantes, tant pour les radars primaires et secondaires que pour les systèmes radio et de communication.

L'introduction de technologies innovantes permettrait de réduire davantage la taille des zones de protection autour de ces installations techniques. De plus, la rénovation du radar d'approche pour les aéroports est prévue dans le cadre du PWI, le Plan wallon d'investissement.

Dixièmement, pour les données cadastrales, l'Administration générale de la documentation patrimoniale, l'AGPD, qui délivrait de nombreuses données patrimoniales à divers acteurs, tant privés que

publics, semble avoir besoin de se fonder sur une base légale afin de permettre la transmission des données cadastrales.

Dans ce sens, une des pistes de solution est de se conformer à l'article 6 du RGPD en rendant le traitement des données admissibles aux acteurs du développement éolien. Pour cela, une base légale est requise. À l'heure actuelle, le cabinet travaille en flux tendu avec les services juridiques de l'AGPD et l'Autorité de protection des données afin de définir la meilleure base légale qui assurera l'accès aux données cadastrales pour le secteur éolien.

Onzièmement, sur la mesure des compensations environnementales, le fonds budgétaire dédié à la protection de la nature est institué dans le décret-programme adopté par le Parlement de Wallonie le 17 juillet 2018. La rédaction d'un AGW exécutant les modalités précises de gestion de fonds est passée en première lecture jeudi dernier au Gouvernement. En ce qui concerne la méthodologie, une instruction a déjà été donnée à la DGO3 et une circulaire accompagnera l'exécution du décret-programme.

Douzièmement, concernant les dérogations aux prescriptions du plan de secteur, le ministre de l'Aménagement du territoire a présenté au Gouvernement le 21 juin 2018 le premier bilan des travaux de la *task force* après un an de mise en œuvre du CoDT.

Dans ce cadre, aucun problème n'a été rapporté quant à d'éventuelles difficultés pour accorder des permis en dérogation au plan de secteur en première instance, aucun permis éolien octroyé sur base de ces dispositions n'a actuellement fait l'objet d'un recours devant le Conseil d'État – et c'est d'importance –, et il est impossible de préjuger quel sera le positionnement du Conseil d'État en ce qui concerne la motivation des permis éoliens en dérogation aux prescriptions du plan de secteur sur base du nouveau prescrit du CoDT par rapport à ce que je viens de dire puisqu'il n'y a pas eu de recours.

Treizièmement, sur l'acceptation des riverains et des communes par rapport à la thématique de coopérative, dans le cadre du projet POLLEC, qui vise à apporter du soutien et de l'accompagnement aux communes qui souhaitent volontairement mettre en place une politique climat-énergie dans le cadre européen de la Convention des maires, 31 communes sur 41 qui avaient répondu à l'appel ont intégré les objectifs relatifs à l'éolien.

Une tendance se marque au niveau des projets proposés, il s'agit de développer des éoliennes citoyennes. Fin de cette année, il est prévu d'organiser un atelier sur le montage des projets éoliens envers les communes. Différents thèmes seront abordés dans cet atelier, en ce compris la sensibilisation sur la problématique de la taxe communale, l'augmentation de

l'implication des pouvoirs locaux et des citoyens dans les projets ainsi que l'intégration dans chaque nouveau projet éolien développé d'une coopérative citoyenne locale agréée CNC et à finalité sociale.

Sur proposition du Gouvernement, le Parlement a adopté le projet du décret-programme en date du 17 juillet 2018. Plusieurs dispositions consacrent un nouveau mécanisme appelé « convention de transition écologique ». Le mécanisme est destiné à constituer un nouvel instrument plus souple et plus rapide reposant sur une dynamique collective permettant une mobilisation des acteurs dans un processus de mise en place d'actions diversifiées extralégales ou concrétisant des objectifs légaux.

Concrètement, la disposition proposée, inspirée des *green deals*, permettra d'associer tant le secteur public et notamment les organismes représentatifs des communes, que le secteur associatif et les représentants des consommateurs.

Quatorzièmement, concernant la taxe communale sur les mâts éoliens, en date du 30 mai 2018, une première réunion de travail a eu lieu avec les parties prenantes au dossier, à savoir Edora, la FEBEG, la DGO4, l'Union des villes et communes, le cabinet de la ministre des Pouvoirs locaux et mon propre cabinet.

Lors de cette réunion, des pistes de solution à implémenter dans la circulaire budgétaire 2019 à l'attention des pouvoirs locaux ont été présentées. Le cabinet De Bue doit encore analyser dans quelle mesure il est possible de conclure un gentleman's agreement avec les communes, et ce en collaboration avec l'Union des villes. L'Union des villes et communes a finalement refusé la mise en place d'un gentleman's agreement.

En sa séance du 5 juillet 2018, le Gouvernement a validé la circulaire budgétaire 2019 sur les taxes communales. Les taux de taxation sont restés identiques à la précédente circulaire, à savoir un taux maximum recommandé pour un mât d'une puissance nominale inférieure à 1 mégawatt, zéro euro ; pour un mât d'une puissance nominale comprise entre 1 et -2,5 mégawatts, 12 500 euros ; pour un mât d'une puissance nominale comprise entre 2,5 et 5 mégawatts, 15 000 euros ; et pour un mât d'une puissance nominale supérieure à 5 mégawatts, 17 500 euros.

En outre, un paragraphe a été ajouté afin d'inviter les communes à faire preuve de modération dans leur choix de taux étant donné qu'adapter la fiscalité à la politique menée par le Gouvernement wallon en faveur du développement durable est indispensable, et ce d'autant plus quand on voit aujourd'hui toutes les manifestations relatives à la lutte contre le réchauffement climatique.

Quinzièmement, en termes de diminution de soutien, en sa séance du 13 septembre 2018, suite au rapport de la *task force* et de la proposition de la CWaPE, le Gouvernement a adopté un projet global de note au

Gouvernement concernant la problématique des certificats verts, en ce compris la diminution des taux d'octroi des CV.

Voilà, Monsieur le Député, pour les 15 mesures qui concernent la *pax eolienica*. Je n'ai peut-être pas été totalement complet sur l'une ou l'autre mesure qui relève d'un collègue, mais je crois vous avoir donné un maximum de précisions utiles à la réflexion tout à fait noble qui est la vôtre.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Furlan.

M. Furlan (PS). - Je confirme que tout n'est pas de votre compétence, Monsieur le Ministre, comme vous l'avez précisé. Mon objectif n'est pas de vous quereller, mais de vous interpellier.

Vous faites un inventaire, mais dans celui-ci, j'entends : « On sollicite l'avis », « Il est proposé de... », « On consulte », « On analyse ». Je ne prendrai qu'un exemple, que j'ai vécu, c'est la Défense. On sait qu'aujourd'hui, si l'on veut implanter de manière plus conséquente des éoliennes sans générer des effets NIMBY, c'est certainement là qu'il faut viser. Cela fait 10 ans que l'on vise et que l'on n'arrive pas à concrétiser. On a des réunions.

On s'étonne que la jeunesse s'impatiente. Encore une fois, je ne vous querelle pas, mais je comprends qu'à un moment, vis-à-vis de l'extérieur, le citoyen, le jeune, ne peut pas comprendre cet immobilisme, dû sans doute à la structure de notre État, mais dû sans doute aussi à un manque de mobilisation d'un certain nombre de formations politiques sur le sujet. Nous sommes interpellés par les citoyens. J'ai posé la question indépendamment des mobilisations des étudiants puisqu'elle a été posée il y a déjà quelque temps.

Vous n'êtes pas le seul ministre responsable, mais vous êtes le ministre qui doit faire la synthèse au niveau wallon. Le ministre du Climat et de l'Énergie ne devrait-il pas déposer un point au Gouvernement en sollicitant plus régulièrement ses collègues sur un certain nombre de points et en interpellant également le Gouvernement fédéral ?

Je reviens encore sur le cas de la Défense qui nous permettrait d'atteindre nos objectifs en répondant à la sollicitation citoyenne devant nous sans perturber fondamentalement un certain nombre d'autres personnes, que sont les riverains, et qui s'inquiètent fort justement parfois.

Ce n'est qu'un exemple parmi les 15 mesures, mais vous l'avez cité et donc je me permets de la reprendre au vol, si vous me le permettez.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports. - Je peux comprendre la réflexion, mais l'exemple de la Défense n'est pas bien choisi parce que j'ai dit clairement que le nouveau ministre de la Défense m'avait lui-même contacté. J'ai le ferme espoir que nous trouverons un consensus avant la fin de la législature.

Depuis qu'il est entre les mains d'un collègue du Fédéral, M. OReynders, ce dossier a avancé d'une manière plus rapide qu'il n'a avancé ces 10 dernières années. Je ne crois pas qu'il y avait un libéral ces 10 dernières années en charge de la Défense nationale.

J'ai vu le changement intervenir, et heureusement. On ne peut que s'en réjouir quand on fait référence également à ce qui se passe à l'extérieur.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Furlan.

M. Furlan (PS). - Je reconnais votre optimisme légendaire. Je vous avais déjà posé cette question sur la Défense et je vous ramène aux propos que vous aviez tenus avec le précédent ministre. Vous nous disiez toute la confiance que vous aviez en ce ministre quant au développement et à l'aboutissement de la négociation sur le sujet.

Encore une fois, je ne mets pas en doute votre optimisme, mais il commence à être forcé dans la mesure où les ministres de la Défense successifs – libéraux ou pas – semblent s'asseoir sur les propositions.

J'espère que nous pourrons faire le bilan et, si ce n'est ouvrir le champagne, boire une bonne bière d'abbaye lorsque nous aurons conclu ce dossier. Ce dernier est symbolique d'un État qui, dans une situation qui apparaît pour de plus en plus de gens comme étant urgente, a des difficultés à passer la sixième et à réellement apporter une réponse aux citoyens.

QUESTION ORALE DE M. TACHENION À M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT ET DES AÉROPORTS, SUR « LES BORNES DE RECHARGEMENT ÉLECTRIQUE ET LE GAZ NATUREL COMPRIMÉ (CNG) »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Tachenion à M. Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports, sur « les bornes de recharge électrique et le gaz naturel comprimé (CNG) ».

La parole est à M. Tachenion pour poser sa question.

M. Tachenion (PS). - Monsieur le Ministre, il y a une quinzaine de jours, vous avez – si vous me permettez l'expression – fait une sortie au terme de

laquelle vous avez dévoilé les communes, puisqu'il s'agissait essentiellement de cela, qui seront équipées en stations électriques ou CNG plus exactement. Il s'agit peut-être davantage d'organismes privés.

Vous exprimiez à ce moment-là une volonté, qu'il faut saluer, de rattraper un retard – comme c'est souvent le cas – de la Wallonie par rapport à la Flandre et donc d'aller de l'avant vers ce que l'on peut appeler une mobilité plus verte.

On a déjà eu, pour le peu de temps que je suis ici, beaucoup d'échos sur ces thématiques depuis décembre, notamment à travers les auditions en matière de fiscalité.

Vous exprimiez le souhait de sortir de l'étau, de la poule et de l'œuf, puisqu'on sait que les gens sont souvent réticents à se lancer parce qu'ils sont confrontés à la préoccupation de trouver des points d'approvisionnement. Idem pour les investisseurs qui se posent la question de savoir si cela vaut bien la peine d'investir dès lors que les gens ne seraient pas tout à fait prêts à faire le pas.

L'annonce consiste, si j'ai bien compris, à ce que la Région consacre chaque année 400 000 euros pendant un quinquennat à travers des appels à projets consistant à rentrer des dossiers en vue des équipements en bornes de rechargement électrique et en gaz CNG.

L'occasion est peut-être belle, puisque l'idée est de faire le constat d'une situation de déficit, de détailler les budgets déjà alloués en la matière, une espèce d'état des lieux, et peut-être aussi de vous demander des précisions, à travers notamment ce que j'ai pu lire dans une coupure de presse, sur les grandes lignes et les modalités de ces appels à projets qui suscitent et qui appellent une déclinaison de questions.

Qu'en est-il des critères de sélection ? Vous avez exprimé l'idée selon laquelle ceux qui ont raté le wagon en 2019 pourront venir après. Comme dans tout appel à projets, des critères de sélection existent.

Qui a procédé à l'attribution des marchés ? Votre cabinet a-t-il été concerné ? J'imagine que non, mais je n'en sais trop rien.

Qu'en est-il de la répartition et comment se fait-elle entre les promoteurs privés et publics ? L'article fait référence à des privés qui sont concernés.

J'ai également constaté que la belle Commune de Frasnes-lez-Anvaing serait dotée de pas moins de 10 bornes électriques. Vous me répondrez peut-être que l'on n'est jamais aussi bien servi que par soi-même, mais le chiffre peut interpeller. C'est une commune que je connais moins bien que vous, mais j'ai déjà eu l'occasion de la traverser et elle est assez étendue.

À travers l'exemple de Frasnes-lez-Anvaing, quels sont les critères : territoire, nombre d'habitants ?

Combien de communes n'ont pas été retenues ? Combien ont-elles rentré de projets ? Sur base de quoi a-t-on décidé ?

L'occasion est belle de nous en dire un peu plus sur ce sujet.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports. - Monsieur le Député, le 1er janvier 2019, 1 635 véhicules entièrement électriques et 3 735 véhicules hybrides rechargeables étaient immatriculés en Wallonie contre 1 086 véhicules entièrement électriques et 2 704 véhicules hybrides rechargeables au 1er janvier 2018, soit un accroissement respectif de 50,55 % et de 38,13 % durant l'année écoulée. Le nombre de véhicules au gaz naturel comprimé est passé de 421 à 943 véhicules sur la même période, soit une augmentation de 118 %.

Quand vous voyez les statistiques communiquées par le Salon de l'auto, qui vient de fermer ses portes, ces chiffres vont totalement exploser durant l'année 2019 et forcément dans les années à venir.

Au niveau des points de rechargement pour véhicules électriques et, de façon plus précise, ceux comptabilisables au sens de la directive 2014/94/UE sur les infrastructures pour carburants alternatifs, la Wallonie comptait 411 points de recharge lente et 72 points de recharge rapide ; 101 communes wallonnes disposent actuellement au moins d'un point de rechargement pour véhicules électriques. L'essentiel de ce déploiement est constaté au niveau des grandes villes et des pôles ruraux du Brabant wallon et de la zone frontalière avec le Grand-Duché de Luxembourg.

Au niveau des infrastructures au CNG, 16 stations sont actuellement en opération en Région wallonne, essentiellement dans le Hainaut qui a fait figure de précurseur en la matière. Une station au gaz naturel liquéfié, le GNL, est actuellement opérationnelle à Liège.

L'appel à projets de déploiement de bornes de rechargement pour les véhicules électriques, dont les résultats ont récemment été approuvés par le Gouvernement, devrait permettre de déployer 256 nouvelles bornes publiques de rechargement, soit 512 points de rechargement avec plus qu'un doublement du nombre de points de rechargement, et ce en 2020. L'appel pour les infrastructures au GNC et au GNL permettra de déployer 12 stations au GNC et 6 GNL.

L'attribution des projets a été réalisée à la suite d'un appel public à projets ouvert tant aux opérateurs privés que publics, comme vous l'avez dit. La mise en

concurrence a été effectuée sur base d'une série de critères techniques et économiques, mais également dans le cadre d'une évaluation de la pertinence territoriale et de la stratégie de valorisation des infrastructures déployées, dont l'analyse a été réalisée exclusivement par l'administration. Cette dernière a remis une proposition d'attribution au Gouvernement sur base de laquelle il a pris sa décision.

La liste des implantations de ces nouvelles bornes n'est pas encore totalement arrêtée dans la mesure où plusieurs projets portés par des opérateurs privés doivent encore affiner celle-ci. C'est un dialogue entre l'administration et ces opérateurs.

En tout état de cause, on peut supposer que le nombre de communes qui seront couvertes suite à cet appel sera nettement plus important qu'il ne l'est actuellement.

En ce qui concerne les infrastructures au GNC et au GNL, les implantations sont quant à elles bien définies.

Au niveau communal, divers projets ont été retenus soit individuellement, soit collectivement. Ainsi, les communes de Frasnes-lez-Anvaing, Genappe, Tintigny, Herve, Aulne, Aubel, Pepinster, Plombières, Welkenraedt, Thimister-Clermont, Limbourg, Vielsalm, Aubange, Bertrix, Bouillon, La Roche-en-Ardenne, Paliseul et Virton.

En ce qui concerne la Commune de Frasnes-lez-Anvaing, qui vous intéresse plus particulièrement, ce sont bien 10 bornes qui y seront déployées. Je ne peux que me réjouir du dynamisme de la commune.

Comme le mentionne l'un des deux...

(Réactions dans l'assemblée)

En tant qu'Hennuyer, je pensais que l'on savait que c'était situé sur un axe entre la France et Bruxelles extrêmement important que l'on appelle l'A8.

Comme le mentionne l'un des deux honorables membres, les deux appels ont fait l'objet d'un bel engouement sur le budget global de 7,65 millions d'euros initialement prévu pour ces deux initiatives et sa quasi-totalité a été attribuée. Seuls deux projets de déploiement de bornes ont été écartés par manque de maturité ; tous les dossiers relatifs au gaz naturel ayant, pour leur part, été retenus.

Pour expliquer ce succès, un des opérateurs a signalé que le secteur attendait un signal politique clair de la part du Gouvernement sur son intention dans le cadre de la transition énergétique dans le secteur du transport. Ce signal semble avoir été très clairement donné au travers de ces deux appels.

En tenant compte d'autres projets actuellement en cours pour le GNC, nous pouvons nous réjouir d'avoir

pu atteindre les objectifs qui avaient été fixés dans le cadre d'actions régionales pour la directive 2014/94 sans que ce déploiement n'ait fait l'objet d'une charge, ni pour le citoyen wallon, ni pour les finances de la Région, dans la mesure où le soutien octroyé consiste en des mécanismes de prêts à taux préférentiel, que l'on appelle les codes 8.

Face à ce succès, un nouvel appel est prévu pour ces divers carburants ainsi que pour l'hydrogène dans les prochaines semaines.

Au travers de cet appel, d'autres modèles économiques pourraient être envisagés ainsi qu'une intégration plus franche de l'électricité d'origine renouvelable qui n'avait pas été prise en compte pour l'appel concernant les bornes de chargement.

Dans le cadre du GNC, un focus particulier sur le biogaz était bien présent et sera maintenu.

Je ne peux donc que me réjouir de l'engouement de cet appel, du fait que la quasi-totalité des projets on pu être retenus et que, grâce à cela, nous pourrions dire qu'en 2020 les objectifs imposés par l'Europe seront remplis. Nous aurons, en un seul appel à projets, rempli toutes les carences du passé.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Tachenion.

M. Tachenion (PS). - Merci, Monsieur le Ministre, pour cette réponse très complète.

Vous avez fait référence à des critères techniques – qu'il faudra sans doute analyser de plus près si l'on veut appréhender le dossier de manière plus pointue – comme la pertinence territoriale et la pertinence économique. Si j'ai bien compris, un des critères essentiels est le dynamisme des communes. En tout cas, celle que vous connaissez mieux que les autres, si vous me permettez l'expression, a incontestablement été bien servie.

Au-delà de la boutade et de la réflexion, il y aura sans doute matière à relayer ces informations et ces possibilités au niveau des communes, là où nous sommes, pour susciter l'engouement.

Je n'ai pas d'élément d'information, et c'est peut-être lié également à des situations plus particulières, mais des régions comme Charleroi ou Mons-Borinage ont l'air peu achalandées ou peu concernées.

(Réaction de M. le Ministre Crucke)

Elles n'ont pas rentré de dossier. Il faudra certainement en analyser les raisons puisqu'il y a des densités de population. C'est une réflexion qui me vient comme cela dans le cadre de cette réplique.

**QUESTION ORALE DE MME WAROUX À
M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET, DES
FINANCES, DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT ET
DES AÉROPORTS, SUR « LA MOBILISATION
D'ÉLÈVES ET DE JEUNES ÉTUDIANTS EN
FAVEUR DU CLIMAT »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Waroux à M. Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports, sur « la mobilisation d'élèves et de jeunes étudiants en faveur du climat ».

La parole est à Mme Waroux pour poser sa question.

Mme Waroux (cdH). - Monsieur le Ministre, en particulier depuis le jeudi 10 janvier, des milliers d'élèves et de jeunes étudiants belges se mobilisent chaque semaine et marchent ensemble pour réclamer davantage d'actions politiques en faveur du climat.

Le 24 janvier, ils étaient entre 35 000 et 38 000 à se mobiliser durant les heures de cours. Hier, ils étaient encore largement présents à Bruxelles. Je peux en témoigner et le froid que j'y ai pris le confirme également.

Pour la petite histoire, cette idée a été inspirée par l'adolescente suédoise, Mlle Greta Thunberg, qui brosse les cours tous les vendredis pour sensibiliser à la cause climatique. Nous avons eu l'émotion et le plaisir de la rencontrer, lors de la COP24, en Pologne, et son discours était très interpellant.

Que vous inspire l'ampleur de ce mouvement de jeunes ? Au-delà de votre optimisme forcené, comme l'a dit un des mes collègues, pensez-vous, comme l'a déclaré votre homologue fédérale, qu'« il faille principalement les sensibiliser à ce que nous, les politiques, faisons pour le climat et à ce que chacun individuellement fasse des efforts pour diminuer sa consommation et ses émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050 », ce qui ressemblait énormément à un report de responsabilité ? De plus, un jeune de votre parti a également insisté sur la responsabilité de ces jeunes qui voyagent et qui consomment, et c'était assez étonnant comme réplique.

Avez-vous eu des contacts avec des représentants du mouvement Youth for Climate ? Si oui, avez-vous partagé des idées d'actions concrètes à mener prochainement en faveur du climat ? Si non, prévoyez-vous une rencontre prochainement ?

Avez-vous eu des contacts avec la ministre fédérale, Mme Marie-Christine Marghem, et avec vos homologues régionaux afin de répondre rapidement et adéquatement à ce nouvel appel par des actions concrètes ?

Les jeunes réclament notamment un seul ministre du Climat pour la Belgique. Qu'en pensez-vous ?

Merci d'avance pour vos réponses, Monsieur le Ministre.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports. - Madame la Députée, les manifestations le prouvent : les jeunes et les très jeunes sont sensibilisés et, depuis peu, mobilisés massivement.

On a déjà évoqué un peu le sujet tout à l'heure dans le cadre de l'ordre du jour par rapport à l'initiative de la présidente et de la commission, mais je n'ai pas voulu tout dévoiler en attendant votre arrivée pour vous répondre.

Je les rencontre souvent. Mardi dernier, par exemple, j'ai eu l'occasion de me réunir dans ce Parlement avec un groupe de jeunes qui a participé à la COP24. Ils ont partagé avec moi leur expérience et m'ont surtout interpellé sur différents sujets, comme la transition énergétique, le financement climatique international ou les réfugiés climatiques.

En effet, je ne peux que constater que ces jeunes ne connaissent pas ou très peu les actions du Gouvernement ou du Parlement. Il y a un manque de communication flagrant.

Nous sommes aujourd'hui dans un système où chacun se rejette la faute ou la responsabilité. Combien de jeunes ne pensent-ils pas que ce sont par exemple les entreprises qui doivent faire des efforts et pas – ou presque – eux-mêmes ?

Par ailleurs, combien de jeunes ne pensent-ils pas que c'est au Gouvernement et à lui seul de régler la question du changement climatique ?

En tant que ministre du Climat, je leur confirme évidemment que je prends le problème à bras-le-corps et je leur présente les avancées réalisées par ce Gouvernement, mais je ne peux pas manquer de leur rappeler, en tant que consommateurs et individus, qu'ils ont également une responsabilité et l'opportunité des actions.

Si je les encourage par ailleurs à poursuivre leur mobilisation, à proposer des actions concrètes dans leurs écoles et leurs communes, à s'investir, à prendre leurs responsabilités et à se faire entendre, je trouve à cet égard que les initiatives de dialogue prises – et ce n'est qu'un seul exemple, mais je le connais mieux puisqu'il est proche de chez moi – par la préfète de l'Athénée d'Anvaing sont exemplaires et à citer. Vous qui vous intéressez au sujet, ce qu'elle a fait dans son athénée, cela bouge, comme on dit, et cela conscientise. Il y a un dialogue, ce n'est pas unilatéral.

Par ailleurs, j'ai pris les contacts nécessaires afin de rencontrer la jeune Anversoise, Anuna De Wever, à l'origine de la mobilisation des jeunes initiée en Flandre et qui s'est ensuite étendue à tout le pays. Elle n'a malheureusement pas été en mesure d'accepter l'invitation à cause d'un problème d'agenda.

J'avais déjà rencontré des jeunes Wallons qui avaient participé à la COP24, lundi dernier, lors d'une séance au Parlement, et nous avons eu une discussion constructive. Cependant, je ne peux pas m'arrêter là et je prévois encore cette semaine d'autres rencontres avec des jeunes durant les jours à venir et les prochaines semaines.

Lorsque j'ai eu l'occasion de suivre à l'époque – on s'y intéressait moins sur le plan médiatique francophone – Anuna De Wever à la VRT, j'ai éprouvé une forme de soulagement. Vous vous souviendrez que je suis de ceux qui n'ont jamais voulu pointer du doigt la Flandre parce que je considérais que même en Flandre il y avait une mobilisation sur le sujet et que, si certains membres du Gouvernement flamand étaient parfois moins proactifs, cela ne devait pas être le cas de la population.

Quand j'ai vu Anuna De Wever, avec l'intelligence que tout le monde peut lui reconnaître aujourd'hui, mener ce dossier, je me suis dit que c'était rassurant à double titre.

D'abord, elle porte le nom de De Wever, elle vient d'Anvers, mais elle n'occupe pas *het Schoon Verdiep* qu'un autre occupe et elle n'est pas moins totalement convaincue du combat qu'elle mène. Je crois que, en termes de convictions, l'un et l'autre ont peut-être – mais je dis bien uniquement en termes de convictions et pas en termes de thématique – le même acharnement à vouloir défendre leur dossier.

La deuxième raison qui me permettait d'être satisfait quand je l'ai vue, c'est que je suis persuadé que dans l'histoire de ce pays on retiendra le nom de De Wever ; pas pour celui qui occupe *het Schoon Verdiep*, mais pour celle qui est connue aujourd'hui dans le monde entier pour avoir fait bouger jeunes et moins jeunes, Wallons, Bruxellois et Flamands, parents en ce compris. Je pense qu'il faut rendre à César ce qui appartient à César.

Je déposerai par ailleurs au Gouvernement cette semaine une note relative à l'organisation de la COP26 en Belgique en 2020. J'ai en effet l'intention de saisir le Comité de concertation afin que toutes les entités se rallient à ce projet ambitieux qui créerait une dynamique positive partout en Belgique.

Je lancerai d'ailleurs l'idée qu'il y ait une « COP26 des jeunes » sur le territoire wallon en parallèle de la COP des représentants des gouvernements et des chefs d'État.

Je n'ose croire qu'un gouvernement, quel qu'il soit aujourd'hui, s'opposera encore à la réunion de la COP26.

Je rappelle ce que disait Anuna De Wever lorsque la ministre Schauvliege voulait réunir 300 jeunes : « Ce n'est pas 300 jeunes qu'il faut réunir, c'est 300 experts ».

La COP26, c'est l'occasion ou jamais de réunir sur le territoire belge, qui aujourd'hui se montre avec son côté le plus agréable, les experts du monde entier. Cela ne peut que booster les solutions et les initiatives.

Lors de la COP24, j'ai proposé à mes homologues des autres entités de se réunir périodiquement afin de mieux coordonner nos actions et positions aux niveaux européen et international.

Depuis la COP24 – je ne peux d'ailleurs que m'en réjouir –, à l'initiative de ma collègue bruxelloise, Mme Céline Fremault, nous nous sommes réunis pour traiter principalement des sujets qui seront abordés au niveau de la Commission nationale climat – on s'est encore réunis la semaine passée pour préparer cette Commission nationale climat qui se réunira cette semaine –, à savoir :

- la gouvernance climatique ;
- le projet *burden sharing* ;
- l'organisation de la consultation nationale sur le Plan national énergie-climat.

Nous avons bien évidemment discuté de la mobilisation des jeunes et des réponses à y apporter. Nous nous sommes accordés entre autres sur le fait que la consultation nationale sur le PNEC était une opportunité pour ces jeunes. Les citoyens en général ont donné leur avis de façon constructive et ordonnée sur ce plan qui doit nous permettre d'intensifier les réductions d'émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030.

Comme je le dis souvent, il faut entendre les jeunes, mais il faut aussi leur dire que l'on ne les a pas attendus. Le PACE et le PNEC sont des pièces maîtresses sur lesquelles on prouve concrètement les avancées et les engagements.

Quand je vois des jeunes, je leur pose la question : « Connaissez-vous ce document ? » Ils répondent non. Une fois qu'on leur remet le document, alors on voit le débat qui s'ouvre et l'on voit des questionnements. Je suis parfois frappé de me rendre compte que des revendications des jeunes sont en dessous des objectifs que le Parlement lui-même s'est fixés, que ce soit dans les résolutions ou dans le PACE et le PNEC.

C'est bien vous dire que cet échange, ce dialogue, par presse interposée ou pas parce que l'on peut parfois se demander si tout le monde dans la presse a lu ce document, certes long et technique, j'en conviens, mais, ici, ce sont des mesures précises et concrètes que l'on

veut, ce n'est pas uniquement avoir une intention, un sentiment, une promesse.

J'ai demandé au professeur van Ypersele, le pendant de la Wallonie en termes de technique dans l'élaboration de la Cellule COP, d'actualiser le document et de donner les pistes d'actualisation. Il appartiendra au Parlement et au Gouvernement de prendre la décision. Nous vivons dans un système démocratique, c'est là que les décisions doivent être prises. Quand je dis que l'on n'a pas attendu, c'est fait. Cela ne se dit peut-être pas assez souvent. Cela se dit au Parlement, quand on échange entre nous, mais parfois il faut aussi que le Parlement et le Gouvernement puissent être audibles à l'extérieur.

Enfin, pour ne pas échapper à la question d'un seul ministre du Climat. Quand j'entends, à juste titre d'ailleurs, ma collègue du Fédéral dire : « 90 % des compétences se trouvent aux mains des Régions », je ne pose plus la question de savoir si les 10 % restants doivent partir aux mains des Régions ou s'il faut faire en sorte que les 90 % qui sont aux mains des Régions doivent revenir au Fédéral. Une fois de plus, il faut être pragmatique et, en la matière, on doit l'être beaucoup plus encore.

J'entendais ce matin la question d'un journaliste qui m'a fait bondir : « Au Fédéral, on peut tout de même décider des éoliennes à mettre sur le territoire belge ». Ce journaliste devrait revoir un certain nombre de compétences attribuées à la Région. On peut peut-être le décider d'un point de vue théorique, mais il faut alors refédéraliser l'aménagement du territoire, l'agriculture et toutes les compétences, comme le disait Mme Marghem, qui sont aux mains des Régions. Je crois que ce qu'il faut faire, c'est plus de Région, mais plus de collaboration également. C'est de la dynamique.

Quand j'entends ce discours, si je devais suivre ce raisonnement, le Grand-Duché de Luxembourg, qui a une petite taille, n'a pas de raison de décider de ce qu'il y a lieu de faire en termes climatiques. C'est tellement petit qu'il ne pourrait pas en décider, si je suis certains en disant qu'il faut un effet de masse et un volume territorial. Aujourd'hui, s'il y a un exemple qu'il faut suivre, c'est plus celui du Grand-Duché de Luxembourg et des Pays-Bas, avec qui j'ai des contacts et pour lesquels je considère que la Wallonie peut être un allié fort dans l'ambition de rejoindre les pays les plus ambitieux, plutôt que de suivre d'autres exemples sur le territoire belge.

Comparaison n'est pas raison, mais il faut parfois se garder aussi, par un élan qui deviendrait tout à coup belge, de dire tout et son contraire. Ce que je veux, c'est que cela fonctionne et que cela fonctionne mieux. C'est ce à quoi on travaille, mais je ne vais pas non plus être de ceux qui considèrent que les hommes et les femmes politiques doivent subir un *bashing* en disant que rien n'a été fait. Il faut aller plus loin, plus fort, et il ne faut jamais hésiter à répéter cette ambition.

Mme la Présidente. - Madame Waroux, sachant que cette commission s'est positionnée pour accueillir Mlles Anuna De Wever et Adélaïde Charlier dans les prochaines semaines lors d'auditions, vous serez évidemment la bienvenue.

La parole est à Mme Waroux.

Mme Waroux (cdH). - Merci beaucoup pour cette invitation.

J'entends bien M. le Ministre, toujours avec son énergie renouvelée.

Comme vous le dites, chacun se rejette les responsabilités et chacun a un rôle à jouer.

Vous parliez de ce qui se passe dans les écoles. Je voulais souligner la journée du samedi 19 janvier où l'on a eu une journée « éducation au développement durable et transition », organisée notamment par M. Philippe Defeyt. Cela a été une journée à laquelle j'ai participé avec des actions de terrain formidables, associant enseignants et élèves, et qui mérite d'être partagée. C'était hyper intéressant et hyper stimulant.

J'ai pu constater aussi sur le terrain hier de nombreux Flamands. Par rapport au Sénat, où je travaille et où j'ai eu pas mal de soucis avec la N-VA avec un discours anti-climat, de voir les Flamands si nombreux était un moment rassurant par rapport à cette lucidité et à la réalité. Il y avait même un slogan qui disait : « Rien N-VA plus ».

Par contre, vous dites que l'on retiendra le nom de De Wever pour l'action de la jeune fille. Je reconnais là votre optimisme parce que je crains que ce soit l'autre De Wever qui fasse de bien gros dégâts au passage.

(Réaction de M. le Ministre Crucke)

Vous parlez de la COP26 pour 2020 – on pensait que c'était un effet d'annonce, mais vous restez dans cette proposition – et d'une « COP26 des jeunes ».

Je voulais aussi signaler que, en parallèle des COP, il y a ce que l'on appelle les unions interparlementaires, qui sont aussi des moments très importants où se retrouvent les parlementaires. L'année dernière, la COP23 à Bonn était très intéressante. Cette année, la COP24 à Cracovie était incroyable. La N-VA avait réussi à s'immiscer dans le bureau de cette union parlementaire. Il faut donc toujours être vigilant par rapport à ces mouvements et bien voir le contenu parce l'on avait un texte réellement à minima qui n'était pas bon.

Je n'ai pas vraiment saisi dans vos réponses la dynamique de Mme Marghem et notamment le rôle qu'elle peut avoir en matière de tarification carbone. Je n'ai toujours pas saisi l'avancée.

(Réactions dans l'assemblée)

Vous dites : « On n'a pas attendu les jeunes », mais heureusement que des actions ont été menées puisqu'il est minuit moins une, Monsieur le Ministre.

Vous dites : « Plus de Région ». Je propose un Premier ministre Climat, ce qui ne serait pas du luxe. Nous avons toujours intérêt à avoir une position belge à l'étranger. Il faut donc savoir s'harmoniser à un moment.

Je voulais aussi relayer les énormes attentes que j'ai vues dans ces manifestations avec des slogans très forts : « Si le climat était une banque, il y a bien longtemps qu'on l'aurait sauvé », « La mer monte, l'amertume », « Quand c'est fondu, c'est foutu », « J'ai quatre ans et je ne suis pas là pour mon plaisir » et « Quand je serai grand, je voudrais être vivant ». Je trouvais cela extrêmement touchant, mais vital.

Il faut donner de l'espoir à ces jeunes. On a eu des stress dans notre jeunesse, mais ici on est dans une période très difficile. On a donc besoin d'actions concrètes. On est en fin de législature, il faudra aller au-delà des bla-bla et concrétiser des mesures qui perdureront.

**QUESTION ORALE DE M. HENRY À
M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET, DES
FINANCES, DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT ET
DES AÉROPORTS, SUR « L'INSTALLATION
ANNONCÉE D'UN PÔLE LOGISTIQUE DU
GROUPE ALIBABA SUR LE SITE DE
L'AÉROPORT DE LIÈGE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Henry à M. Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports, sur « l'installation annoncée d'un pôle logistique du groupe Alibaba sur le site de l'aéroport de Liège ».

La parole est à M. Henry pour poser sa question.

M. Henry (Ecolo). - Monsieur le Ministre, aéroports, climat, on ne sait pas très bien dans quelle compétence on est en l'occurrence. Le sujet a précédemment été abordé dans les commissions, aussi bien celle-ci que celle de l'économie.

J'aurais voulu savoir exactement où en était le dossier puisque, suite à ces différents échanges, l'arrivée du pôle logistique Alibaba a été approuvée au conseil d'administration de l'aéroport de Liège. On est à une étape ultérieure et différentes questions se posent. Beaucoup d'informations ont été données dans la presse, mais il est peut-être important que vous puissiez les confirmer ou non et préciser exactement ce qu'il en est.

Tout d'abord, au niveau de la planification précise des investissements et des activités en région liégeoise, quels seraient les principaux secteurs concernés ?

Quelles sont les projections en termes d'emplois directs et indirects ?

Quelle est votre analyse d'indication quant à la qualité du niveau de qualification et du statut des emplois ainsi créés ?

Le ministre de l'Économie est resté assez vague sur le sujet. Il a évoqué des centaines, voire des milliers d'emplois, mais on admettra que ce n'est pas très précis comme indication et que cela ne donne pas non plus beaucoup d'indications sur le statut précis et les conditions de ces emplois.

Je voulais surtout savoir également de quelle manière le Gouvernement était engagé dans cette dynamique et dans ce projet. Je suis évidemment venu vers vous puisque vous êtes le ministre des Aéroports. Je ne sais pas exactement de quelle façon les différents ministres s'impliquent ou non par rapport à ce dossier : engagement par rapport à des actions du Gouvernement, des budgets, d'éventuelles modifications de réglementations ou de législations. Ce sont des choses qui sont parfois demandées.

L'installation de cette activité dans le pôle de l'aéroport nécessitera la construction de diverses infrastructures. Il y aura certainement des infrastructures, mais différentes infrastructures ont été évoquées, ce qui implique certainement aussi une grande artificialisation des sols. Cela mérite donc un examen précis en termes d'impacts réels et notamment d'écoulement des eaux puisqu'on a parlé de surfaces allant jusqu'à 380 000 mètres carrés. Qu'en est-il exactement ?

Le cas échéant, des mesures environnementales particulières sont-elles envisagées vu l'ampleur des installations ?

On a également évoqué un tronçon autoroutier pour désengorger l'échangeur de Loncin. L'impact de l'installation d'Alibaba, plus globalement, a-t-il été évalué du point de vue du trafic routier ? Sait-on déjà l'estimer à ce stade ?

J'en viens à la question qui fâche peut-être encore plus : le bilan carbone. Comment peut-on l'évaluer ? Est-ce le cas ? Le Gouvernement s'est engagé et d'ailleurs le ministre-président vient de me répondre dans sa commission qu'il y avait une volonté que les décisions du Gouvernement – il s'est engagé pour la prochaine législature, ce qui est toujours plus simple pour l'opérationnalisation. En tout cas, que progressivement on mettait en place une évaluation carbone dans la procédure de décision du Gouvernement. Qu'en est-il ici ? A-t-elle été réalisée ?

Le sera-t-elle ? De quelle façon ? Des mesures d'atténuation et de compensation sont-elles prévues ?

On déborde peut-être sur les compétences de votre collègue. J'ai tout regroupé puisqu'on m'avait plutôt orienté vers vous, de manière compréhensible, mais cela concerne aussi les compétences du ministre Jeholet. Plus globalement, de quelle manière la Wallonie se positionne-t-elle quant à la croissance importante du commerce en ligne ? C'est évidemment l'origine de ce genre de développement.

Vous êtes aussi très concerné par la compétence de l'aviation. Quelles actions sont mises en place pour limiter ce type de développement commercial et économique qui risque de continuer son expansion avec tous les impacts que cela peut avoir ?

Enfin, quel impact cette arrivée d'Alibaba aura-t-elle sur le trafic aérien ? Qu'en est-il des prévisions à ce sujet ? Quelles seront les conséquences de cette nouvelle activité sur les nuisances sonores et la qualité de l'air dans le bassin liégeois ?

Il y a beaucoup de questions, mais j'espère que l'on pourra, si pas avoir réponse à toutes les questions, défricher le sujet et avoir des informations à jour et officielles à ce stade du dossier.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports. - Monsieur le Député, un protocole d'accord, le MoU, *memorandum of understanding*, a été signé entre Alibaba et le Gouvernement fédéral ce 5 décembre 2018. La Région wallonne n'est donc pas signataire de celui-ci.

Dans la foulée, un contrat a été signé le même jour entre Liege Airport et Cainiao, filiale logistique du groupe Alibaba. Ce contrat porte sur la mise à disposition de terrains de 22 hectares sous forme de bail emphytéotique pour le développement des activités de l'entreprise. Ces terrains ont eux-mêmes été donnés en emphytéose à Liege Airport par la SOWAER.

Dans le cadre de l'aménagement des zones d'activité économique au nord de l'aéroport, toutes les études ont déjà été faites afin de recevoir des entreprises logistiques sur plus de 80 hectares. À cela s'ajoutent les études et travaux d'équipement également déjà réalisés dans le cadre des activités de première ligne en zone fret nord sur plus de 15 hectares hors dalles avions.

Tout l'équipement est donc prévu pour l'implantation de nombreuses entreprises, tant en première ligne par la zone aéroportuaire qu'en seconde ligne sur la zone d'activité économique. La première phase du projet visé est prévue pour partie en zone aéroportuaire et pour partie en zone *flexport city one*.

L'aménagement de la zone *flexport city* a fait par ailleurs l'objet d'une charte urbanistique et environnementale à l'attention des investisseurs. Le plan de secteur prévoit une zone tampon entre la future route de contournement et les habitations. Cette zone tampon sera destinée par compensation à l'accueil d'espèces protégées.

L'implantation ne pose aucun problème puisque les zones économiques ont été prévues pour ce type d'activité. De même, une étude de mobilité a été réalisée dans le cadre du projet de route de contournement dont le permis a été déposé en juillet 2018.

Quant au projet de liaison E40, il a fait l'objet d'un accord de principe du Gouvernement dans le cadre du Plan wallon d'investissement. Il s'agit d'un dossier géré par la DGO1 au sein du SPW.

Le chiffre de 380 000 mètres carrés d'entrepôts relève d'une déclaration du patron européen d'Alibaba, mais ce n'est pas conforme au projet signé avec Cainiao. On parle plutôt de 135 000 mètres carrés répartis en deux phases :

- la phase 1 avec 64 000 mètres carrés d'entrepôts et 21 000 mètres carrés de bureaux dont le permis devrait être obtenu pour décembre 2019 et les constructions réalisées pour 2021 ;
- la phase 2 avec 50 000 mètres carrés d'entrepôts dont les permis devraient s'échelonner entre 2020 et 2021 avec une construction en 2021 et 2022.

En matière de trafic aérien, Liege Airport s'attend à atteindre 1,4 million de tonnes à l'horizon 2024 contre plus ou moins 870 000 tonnes à fin 2018. Cette croissance attendue est notamment liée à Cainiao, mais aussi à Air British Cargo avec lequel Liege Airport a signé un contrat important sur 25 000 mètres carrés de halls en octobre dernier. Les vols seront essentiellement des vols de jour selon les informations transmises par Liege Airport. Ce développement nécessitera des investissements complémentaires en infrastructures de base et qui seront commandés par Liege Airport à la SOWAER dans le cadre du mécanisme financier existant entre les parties. Par ailleurs, un projet d'une telle ampleur nécessitera également une notice d'incidence sur l'environnement. Celle-ci sera élaborée dans le cadre de la procédure d'obtention des permis.

En ce qui concerne le bien-être des riverains, comme je vous l'ai déjà précisé lors d'une précédente commission, la Région a mis en place par l'intermédiaire de la SOWAER des plans d'exposition au bruit établis autour de chaque aéroport wallon avec des vérifications tous les trois ans.

La prochaine révision du PEB sera initiée par le SPW dès début 2019 sur base des activités réelles de 2018 et des perspectives de développement réactualisées à l'horizon de 10 ans. La révision des PEB se base sur

des simulations informatiques qui prennent en compte l'activité réelle ainsi que les perspectives d'évolution à 10 ans de chaque site aéroportuaire. Plusieurs paramètres sont également intégrés dans les simulations comme le type d'appareil, les perspectives de fréquentation, la répartition horaire, les procédures de vol, et cetera.

Seize sonomètres sont disposés de manière permanente autour de l'aéroport. L'impact sur le voisinage est donc bien cadré par les mesures exceptionnelles d'accompagnement déjà mises en place actuellement et qui pourront être revues selon le processus prévu à cet effet si les perspectives de croissance s'avéraient supérieures aux estimations initiales.

En termes d'emploi, entre 600 et 900 emplois directs devraient être créés pour un total estimé entre 2 700 et 3 300 emplois directs et indirects en rythme de croisière à l'horizon 2023-2024. Comme je l'ai déjà précisé il y a peu, dès que les discussions seront plus avancées, je ne manquerai pas de me pencher sur ces types d'emplois avec mon collègue, M. Jeholet, mais également avec Liege Airport, car la digitalisation des opérations telle qu'annoncée va modifier en effet les métiers présents sur l'aéroport.

Ceci dit, je note l'appréciation d'un acteur important dans ce secteur. Récemment, dans la presse, Jean-Jacques Cloquet précisait ceci : « Quand j'entends ce qui se prépare à l'aéroport de Liège avec Alibaba, je trouve que c'est merveilleux pour l'emploi, et que l'on arrête de parler de la qualité des emplois. Il n'y a pas de petits emplois, il y a des emplois, point ». Ce propos résume assez bien l'état d'esprit ambiant.

A priori, le projet de Cainiao ne requiert pas l'utilisation du rail à grande vitesse. EuroCarex est quelque peu en difficulté pour l'instant vu le retrait d'Amsterdam et celui de Londres suite à la problématique du Brexit. La collectivité avec les pays limitrophes est en effet primordiale dans ce dossier.

FedEx a effectivement demandé à disposer de terrains complémentaires pour se développer à Liege Airport et cette demande est accueillie très positivement. La société de gestion de l'aéroport, en collaboration avec la SOWAER, a formulé depuis plusieurs semaines une proposition à FedEx et est en attente de son retour. FedEx est occupé à réfléchir à un nouveau projet d'implantation sur base des terrains dorénavant disponibles. Lorsque ce projet sera affiné, des contacts seront pris entre la société américaine du management et les actionnaires afin de trouver les meilleures solutions pour que FedEx puisse développer ses activités européennes au départ de Liège, ce qui reste leur ambition première.

Comme je vous l'ai expliqué également récemment, vu la problématique climatique, il est certain que les

émissions du transport aérien devront être réduites dans les prochaines années, mais l'impact sur le bilan carbone doit être intégré dans une approche globale au niveau international et européen.

Néanmoins, je me permets de souligner les belles réalisations en matière de réduction de l'empreinte carbone au niveau de l'aéroport de Liège. Liege Airport s'est inscrit dans le programme *Airport Carbon Accreditation*, mis en place par la Commission européenne, et l'*Airport Council International Europe* (ACI), au sein duquel il est certifié depuis 2010, au niveau 1 *mapping*. Ce niveau vise à identifier les sources d'émissions de carbone dans l'activité de l'aéroport et à en connaître l'ampleur. Ces relevés visent uniquement l'activité de l'aéroport et non celle des compagnies aériennes. L'ambition de Liege Airport est de monter progressivement de niveau dont l'ultime étape, le niveau 4, est celle de la neutralité carbone. D'ici fin 2018, Liege Airport postulera au niveau 2 : réduction. Pour atteindre celui-ci, l'aéroport doit démontrer qu'il a réduit significativement son empreinte carbone sur une période de moins de deux ans.

De plus, Liege Airport étudie, en collaboration avec l'entreprise d'ingénierie CMI, l'installation d'une production d'hydrogène susceptible d'alimenter la flotte de véhicules de l'aéroport, mais aussi peut-être les navettes qui assureront la connexion avec Liège-Guillemins ou les acteurs de la logistique installés autour de l'aéroport.

Je dois rajouter deux choses. C'est que systématiquement, je fais référence, quand je rencontre les gestionnaires de l'aéroport, à l'exemple que j'ai eu la chance de visiter en Suède à Arlanda, où ils ne sont pas au zéro carbone, mais ils veulent tendre vers le zéro carbone. Il y a un processus mis en place de travail, de collaboration, de conviction de l'ensemble du personnel. Je crois que Liège est vraiment parti dans cette même dimension. Il pourrait d'ailleurs collaborer avec Arlanda en la matière. Cela vaut pour Charleroi aussi, même si l'on n'est pas dans un travail identique dans les deux aéroports, mais la méthodologie peut et doit être identique.

Par rapport à la réponse du ministre-président sur le *screening* carbone de toute législation – c'est moi-même qui ai amené ce projet au Gouvernement –, je crois qu'il faut être de bon compte, parce que le Gouvernement l'a validé. Il faut aussi laisser à l'administration le temps d'opérationnaliser cela. Quand on dit que cela vaudra pour le prochain Gouvernement, c'est exact, quelle que soit la composition de ce gouvernement, et c'est pour moi une avancée majeure, parce que cela n'a jamais existé auparavant et cela n'a jamais pu être voté. Toute législation, tout projet fera l'objet d'une attention, d'une évaluation – que l'on appelle *screening*, même si j'ai horreur des anglicismes, mais c'est plus compréhensible pour tout le monde.

Que les choses soient claires : le Gouvernement pourra toujours considérer qu'il ne suit pas cet avis – cela vaut également en termes économiques ou pour l'égalité des genres –, mais il devra motiver la raison pour laquelle il s'en écarte. Je sais que les parlementaires seront attentifs sur ce genre de sujet. Je crois que c'est vraiment une avancée majeure dans notre gouvernance wallonne. Je ne sais pas si cela existe ailleurs. Je n'en ai pas l'impression lorsque je vois des collègues du nord, du centre et du Fédéral.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Henry.

M. Henry (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre, pour tous ces éléments de réponse. Vous avez effectivement répondu à beaucoup de questions.

C'est un énorme dossier. Ce qui est un petit peu embêtant, en vous entendant, c'est que l'on a un peu l'impression qu'il n'y a pas de souci, que rien ne va changer. On est dans le cadre de l'aéroport. On est dans des zones affectées. Il y aura des études d'incidence. Donc, rien ne va changer pour le trafic. Rien ne va changer pour le bruit. Rien ne va changer pour l'artificialisation des sols, et cetera.

On est dans un endroit qui a été pensé pour ce type de développement – qu'on l'apprécie ou qu'on ne l'apprécie pas. Ce n'est pas pour cela qu'un projet de cette ampleur ne va pas avoir des impacts locaux. Cela, vous ne les avez, à ce stade, pas fort abordés.

On ne voit pas très clair non plus sur la qualité des emplois. Vous nous dites : « On verra cela plus tard ». Oui, mais enfin, il y a eu un accord. À un moment donné, c'est plus difficile de discuter de quoi que ce soit quand on est au-delà de la signature d'un accord. Cela ne me rassure pas spécialement.

Sur la question du climat, on est au cœur d'une contradiction.

Vous nous parlez d'aéroport zéro carbone. Je serais quand même intéressé de voir cela de plus près. J'imagine que cela n'intègre pas également le bilan des vols eux-mêmes. C'est l'activité spécifique de l'aéroport. Sans cela, c'est juste impossible ou alors par compensation, parce que le kérosène émet du carbone. Donc tant que l'on n'a pas un autre type de motorisation, on ne saurait pas avoir un bilan carbone nul, sauf à compenser. Compenser, c'est une chose, ce n'est pas sans intérêt, mais c'est toujours de la compensation. La compensation, à un moment donné, a ses limites. Les capacités globales de compensation sur la terre sont limitées. Cela ne suffit pas, en tout cas, pour résoudre les problèmes climatiques. On ne peut pas tout faire pour de la compensation. Bien sûr, c'est mieux que rien.

La contradiction, c'est que l'on ne peut pas – comme pour les voitures – se dire que l'on va résoudre le problème climatique sans se dire, en même temps,

qu'un jour on va chercher à avoir moins de volume de déplacements aériens, que ce soit des personnes ou des objets. C'est une contradiction fondamentale. Il y a la technologie qui va nous apporter une partie de la réponse – c'est clair et c'est fort heureux –, mais il y a aussi les comportements qui doivent changer.

De ce point de vue, on doit s'inquiéter – et certainement vous comme ministre du Climat – de la croissance très forte du commerce en ligne, tel qu'il fonctionne. On voit bien que l'on ne va pas savoir l'empêcher totalement. On voit bien qu'il nous dépasse, mais on doit s'en inquiéter si cela prend des proportions démesurées. On a pu voir récemment des stocks détruits, simplement parce que l'on stockait des objets pour qu'ils puissent être envoyés immédiatement ; dès lors que l'on ne les vendait pas, on les détruisait ; de sorte qu'il y avait en plus des conséquences environnementales pires encore. On a là un problème de base qui est au cœur du climat, de la politique des aéroports et du commerce. Il faut bien s'en rendre compte.

D'ailleurs, vous esquiviez fortement sur la question du bilan climat. J'entends bien ce que vous dites : il faut mettre en place le mécanisme de manière plus générale. C'est une bonne chose, je m'en réjouis, mais j'attends de voir concrètement ce mécanisme. Tout se cache aussi dans les détails. Si on le fait, ce sera une bonne chose. En attendant, sur ce dossier-ci, vous nous dites : « Cela n'a pas de sens si l'on n'évalue pas à l'échelle européenne ». Oui, mais à ce titre-là, on sera vite à « pas d'impact climat d'aucune décision ».

À un moment donné, il faut aussi quand même mesurer de quelle façon on contribue ou pas au développement des phénomènes, de quelle façon on les encadre, de quelle façon on essaie de les limiter. Il faut bien reconnaître que, de ce point de vue, on n'y est pas du tout et, en tout cas, on n'a pas du tout d'évaluation climat du dossier. À ce stade, sur un dossier de cette importance, c'est fort embêtant.

**QUESTION ORALE DE M. FURLAN À
M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET, DES
FINANCES, DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT ET
DES AÉROPORTS, SUR « L'IMPACT DES
ÉCHÉANCES ÉLECTORALES SUR LA GESTION
BUDGÉTAIRE DE LA RÉGION »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Furlan à M. Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports, sur « l'impact des échéances électorales sur la gestion budgétaire de la Région ».

La parole est à M. Furlan pour poser sa question.

M. Furlan (PS). - Monsieur le Ministre, la loi du 16 mai 2003 – qui fixe les dispositions générales

applicables aux budgets, au contrôle des subventions et à la comptabilité des Communautés et des Régions, ainsi qu'à l'organisation du contrôle de la Cour des comptes et du décret wallon WBFIn de 2011 – dispose, notamment dans son article 10, que le Gouvernement procède chaque année à un contrôle budgétaire dans le premier quadrimestre. Traditionnellement, un ajustement est proposé au Parlement vers le mois de juin.

Ce n'est pas à vous que je vais le dire : le 26 mai 2019, on connaîtra une nouvelle échéance électorale.

Pouvez-vous indiquer les dispositions que vous comptez prendre ou que vous avez prises et le calendrier des travaux budgétaires de notre Gouvernement pour rencontrer les obligations légales que je viens de vous citer, malgré l'agenda politique ? Comment envisagez-vous, si vous l'avez déjà fait, l'ajustement des travaux dans notre assemblée ?

Pouvez-vous aussi nous informer des dispositions prises pour permettre au prochain Gouvernement une bonne disposition des crédits et des moyens budgétaires ? En effet, derrière va se lancer un nouvel équipage – je suppose que vous espérez que cela sera le même, nous n'avons pas les mêmes espoirs – il doit disposer des voies et moyens. À titre d'exemple, des blocages de crédits sont-ils prévus ? Si oui, y a-t-il des critères dans ces blocages ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports. - Monsieur le Député, je rappellerai en premier lieu les dispositions exactes prévues par le décret du 15 décembre 2011, mieux connu sous le nom de décret WBFIn.

Le paragraphe 3 de l'article 10 prévoit que : « Durant le premier quadrimestre de l'année budgétaire en cours, le Gouvernement contrôle l'exécution budgétaire en vue, le cas échéant, d'ajuster le budget des recettes et des dépenses. Durant l'année budgétaire, le Gouvernement peut » – ce n'est pas « doit » – « déposer des projets d'ajustement du budget des recettes et des dépenses. Le paragraphe 5, les ajustements doivent être votés au plus tard le 31 décembre de l'année budgétaire en cours. En d'autres termes, l'ajustement budgétaire n'est pas une obligation pour le Gouvernement et ne se justifie qu'en cas de constat d'un dérapage important du sol lié par exemple à un changement de paramètre économique, à des surestimations de recettes ou encore à de nouvelles dépenses obligatoires à prendre en charge.

Ce bilan sera bien effectué après publication du budget économique de février du Bureau du Plan dont les paramètres détermineront le niveau de plusieurs

recettes et de dépenses. Il conviendra à cette occasion de juger si un ajustement s'avère nécessaire.

Toutefois, le timing des élections du 26 mai 2019 réduit la marge de manœuvre de ce Gouvernement pour effectuer, de manière optimale, dans les règles et dans les temps, un éventuel ajustement. À titre d'exemple, le processus d'ajustement 2018 relativement classique par rapport aux autres années avait démarré début mars et s'était clôturé définitivement à la mi-juillet.

C'est la raison pour laquelle, traditionnellement, lors d'une année électorale, l'ajustement est effectué par le nouveau Gouvernement. Ce fut le cas en 2004, en 2009, en 2014 ; ajustement réalisé au dernier trimestre. Là, ces gouvernements, vous les connaissez mieux que moi.

Concernant les dispositions prises pour permettre au prochain gouvernement une bonne disposition des crédits et moyens budgétaires, une circulaire sera prochainement déposée afin de clarifier la situation des blocages. Cette circulaire sera probablement relativement proche de celle distribuée en 2014, année similaire à 2019 au niveau électoral. Sans rentrer dans les détails que vous pourrez consulter lors du dépôt de la circulaire, il s'agira, par exemple, de limiter la consommation des crédits de dépenses des cabinets et de fonctionnement au prorata du nombre de mois que ce Gouvernement sera toujours en action. A priori, six et au maximum, sept.

Une réflexion est en cours pour examiner précisément quel type de dépense devrait être concerné. En effet, un blocage de l'ensemble des crédits n'aurait guère de sens, mais la volonté de réduire le plus possible les postes de dépense concernée par cette mesure de prudence budgétaire.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Furlan.

M. Furlan (PS). - Je remercie M. le Ministre pour cette réponse complète. Je ne note donc pas d'ajustement et une circulaire prochainement. N'avez-vous pas une idée plus précise quant à la date ou quant au mois, au moins ?

M. Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports. - Février.

M. Furlan (PS). - Je vous remercie.

**QUESTION ORALE DE M. FURLAN À
M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET, DES
FINANCES, DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT ET
DES AÉROPORTS, SUR « L'ÉTAT
D'AVANCEMENT DE LA RÉFLEXION GLOBALE
DU CONSEIL DE LA FISCALITÉ ET DES
FINANCES DE WALLONIE SUR LES DROITS DE
SUCCESION ET LES DROITS
D'ENREGISTREMENT »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Furlan à M. Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports, sur « l'état d'avancement de la réflexion globale du Conseil de la fiscalité et des finances de Wallonie sur les droits de succession et les droits d'enregistrement ».

La parole est à M. Furlan pour poser sa question.

M. Furlan (PS). - Monsieur le Ministre, c'est une petite divergence de vues entre nous sur ce que la fiscalité doit être comme instrument politique. Dans ma vision de choses, la fiscalité est un instrument qui doit orienter une vision politique. Nous avons eu déjà de nombreux débats, notamment sur la progressivité, le caractère moins progressif ou plus progressif, voire régressif de certains impôts, la réduction des inégalités, notamment, la redistribution de la richesse. Tout cela, ce sont des éléments ou non qui nécessitent finalement une vision politique de la fiscalité.

Trop souvent, je m'en excuse, mais la justification des mesures fiscales que vous prenez consiste souvent à s'appliquer, à se calquer sur le régime fiscal flamand.

J'ai donc parfois l'impression que la Flandre définit une politique fiscale qui oriente ses priorités et que nous, on se dit derrière que puisque la Flandre a fait, cela, nous allons le faire, car nous devons rester concurrentiels. Évidemment, il existe une concurrence entre les Régions, voire même entre les pays, mais je pense que cela ne doit pas être le seul élément qui détermine le niveau de fiscalité ou quelle fiscalité voulons-nous demain ?

Par contre, vous avez initié une démarche intéressante, car vous avez déclaré il y a quelques mois que le Gouvernement vous avait chargé d'inviter le Conseil de la fiscalité des finances de Wallonie à lancer une réflexion globale sur les droits de succession et les droits d'enregistrement. Là, on est dans la démarche que je souhaite pour l'ensemble de la fiscalité puisqu'on a une fiscalité qui est un instrument politique, je le répète.

Début novembre 2018, vous aviez répondu que le Conseil allait vous remettre dans les prochaines semaines, une proposition de méthodologie de travail dans laquelle la question du calendrier serait alors abordée.

Ma question est simple : depuis, un calendrier a-t-il été arrêté ? Quel est le cahier des charges transmis au CFFW ? Des réunions ont-elles lieu et y a-t-il des premières conclusions ? Quelles en sont les premières conclusions ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports. - Monsieur le Député, tout d'abord, mes actions vont parvenir au minimum à s'aligner sur les autres Régions pour objectifs et pas seulement la Flandre. Elles ont pour objectif principal de contrer ce que l'on connaît depuis de trop nombreuses années, à savoir le retard de la Wallonie sur les régimes fiscaux modernisés des deux autres Régions et une surtaxation abusive du citoyen wallon.

Lorsqu'il fut possible d'aller plus loin, nous l'avons fait. Par exemple sur les tarifs retenus pour les donations immobilières. La Wallonie doit être attractive.

Ensuite et comme je l'ai rappelé le 19 novembre dernier, en réponse à une question écrite de votre collègue, M. Dermagne, le Gouvernement a chargé le Conseil de la fiscalité et des finances de Wallonie – le CFFW – d'une analyse de la modernisation possible des droits d'enregistrement et de succession. Ce travail est entamé.

Il n'y a pas de cahier de charges particulier transmis au CFFW sur le sujet en dehors de la notification du Gouvernement le 31 mai 2018 qui prévoit que le Gouvernement charge le Conseil de la fiscalité et des finances de Wallonie de lancer une réflexion globale sur une modernisation des codes des droits d'enregistrement, d'hypothèques et de greffe et des droits de succession.

Une première réunion s'est tenue le 24 octobre 2018. Elle a permis aux membres d'échanger sur la méthode la plus efficace qui devrait être utilisée pour mener à bien cette réflexion. Elle a abouti sur les principes suivants : inviter des experts externes locaux, belges et étrangers – notaires, collègues français, et cetera –, analyser en profondeur le régime flamand, se faire assister par la cellule fiscale ou d'autres services notamment en ce qui concerne la gestion des processus, voir s'il faut engager en plus l'un ou l'autre chercheur sur une mission particulière, disposer d'un inventaire des données existantes ou un inventaire qui devrait être constitué. Une seconde réunion a eu lieu le 5 décembre 2018 et il fut décidé de constituer trois sous-groupes de travail : un groupe axé économie relatif à la récolte des données statistiques ; un groupe axé juridique s'attachant à repérer les divergences entre les textes et les adaptations nécessaires par rapport à d'autres législations périphériques ; un groupe axé sur

une réflexion pour une redéfinition des éléments essentiels de l'impôt.

Le CFFW planifie actuellement les premières auditions d'experts externes qui débiteront ce 5 février par une première journée d'auditions suivie d'une seconde journée fin février ou début mars.

Voici pour le calendrier tel qu'il a été établi.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Furlan.

M. Furlan (PS). - Je remercie M. le Ministre. Je serai attentif au calendrier et aux deux dates que vous nous avez données.

Je suppose que dans le suivi, il y aura des PV ou des conclusions, voire des conclusions intermédiaires. Vous ne pompez pas mon inquiétude, si je peux me permettre l'expression, sur...

(Réaction de M. le Ministre Crucke)

Si, je pense que vous pourriez le faire. Je regrette que cette vision un peu univoque de la fiscalité wallonne uniquement comme étant le pendant du concurrent fiscal de la Flandre. Vous venez de le répéter. C'est un critère, la concurrence entre Régions et entre pays, qui existe.

On peut aussi orienter des politiques notamment économiques, mais pas que, économiques et sociales. Une des manières de le faire, c'est avec une fiscalité.

Je comprends que l'on puisse avoir des divergences de vues sur l'orientation de la fiscalité. En ce qui nous concerne, elle doit être juste, solidaire et progressive. Il ne faut pas admettre que tout le monde ne défende pas le même principe. Encore une fois, au risque de me répéter, la seule vision de la concurrence avec les autres Régions me paraît être un peu trop limitée.

**QUESTION ORALE DE M. HAZÉE À
M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET, DES
FINANCES, DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT ET
DES AÉROPORTS, SUR « LA PORTABILITÉ DES
DROITS D'ENREGISTREMENT »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hazée à M. Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports, sur « la portabilité des droits d'enregistrement ».

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Hazée (Ecolo). - Monsieur le Ministre, au-delà de cette réflexion dont le Conseil est chargé, le ministre-président a annoncé dans un calendrier manifestement plus rapproché que le Gouvernement a prévu une réforme en matière de droits d'enregistrement sur cette

législature encore. J'ai été assez surpris par cette annonce puisque rien n'a été dit en la matière lors de l'adoption du budget 2019 et si je reprends les déclarations faites en la matière, j'ai le sentiment que le Gouvernement souffle un peu le chaud et le froid puisqu'en octobre 2017, vous indiquiez en commission que le Gouvernement avait commandé une étude et que le rapport et l'analyse sont attendus pour fin de l'année 2017. En mai 2018, beaucoup plus tard, vous étiez beaucoup plus prudent. Vous indiquez à la presse, je vous cite : « L'idée n'est pas abandonnée, mais elle n'est plus à l'ordre du jour, en tout cas à court terme ».

Je ne sais pas si c'est la proximité des élections qui a conduit le ministre-président à vouloir annoncer des mesures en la matière, je voulais venir aux nouvelles auprès du principal intéressé : le ministre du Budget et des Finances pour vous demander ce qu'il en est exactement. Confirmez-vous les propos du ministre-président ? Le cas échéant, quel est alors le schéma de réflexion, avec quel impact budgétaire, dans quel calendrier ? Le Conseil de la fiscalité des finances s'est-il aussi saisi du dossier – on aura parlé beaucoup de lui, aujourd'hui ?

Voilà, Monsieur le Ministre, quelques questions pour simplement nous mettre à jour par rapport à ces informations en sens variable.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports. - Monsieur le Député, rien ne vous échappe et j'étais certain que cela ne vous aurait pas échappé.

Tout d'abord, je tiens à souligner que cette mesure n'était pas prévue par la DPR. Néanmoins, en début de législature, j'ai tenu à ce que soit analysée la faisabilité d'une telle disposition, comme par ailleurs d'autres pistes relatives à l'immobilier et les aides qui pouvaient être apportées fiscalement pour aider à l'accès à une première propriété. Aussi, dans un premier temps, des contacts des réunions informelles et divers échanges entre les cabinets et plusieurs acteurs, des spécialistes en fiscalité, des académiques, la Fédération des notaires, la Cellule fiscale, et cetera ont eu lieu. Cette manière de faire est celle instaurée par mon cabinet avant de proposer une demande d'analyse et d'étude plus approfondies sur une réforme à mener.

Il est ressorti très vite que la piste prioritaire – vous l'avez rappelé – à suivre, compte tenu des objectifs de ce Gouvernement, était l'abattement. Pour rappel, l'objectif du Gouvernement wallon, tel que prévu dans la DPR, était de favoriser l'accès à la propriété d'une première habitation. Pour rappel, cette mesure est rentrée en vigueur le 1er janvier 2018 et permet l'évitement de droits d'enregistrement sur un montant de 20 000 euros du prix d'achat.

En ce qui concerne la portabilité, j'ai envie de dire à la flamande, j'attire l'attention sur le fait que la Fédération royale du notariat belge nous avait informés que ce système était fort complexe à mettre en place, avec notamment la nécessité de traçabilité des opérations intérieures et de traitements de situations particulières telles les séparations, et cetera. Cette complexité s'observe, par ailleurs, en Région flamande, par les professionnels du métier et la Région bruxelloise a préféré le mécanisme d'abattement également.

À cet égard, il ressort des réflexions qu'une idée alternative à la portabilité pouvant avoir le même effet pour les personnes pourrait être de prévoir d'ouvrir l'abattement de 20 000 euros pour la première habitation, propriété à toute acquisition d'une habitation propre. Le système est connu tant des notaires que des redevables et des administrations.

En outre, il faudra voir qu'elle serait la position du SPF Finances quant à la faisabilité technique du projet qu'il lui serait soumis.

Vous aurez donc compris qu'il est impossible à ce stade d'aboutir dès cette législature sur ce point pour une raison de temps imparti, mais également parce que le budget 2019 initial auquel vous avez fait référence n'intègre pas l'impact de cette mesure. Toutefois, sachez que ce projet, quelles qu'en soient les modalités concrètes, est inscrit à l'agenda du PNEC, car il cadre mieux avec les mesures concernant l'aspect mobilité et incite les travailleurs à se rapprocher de leur lieu de travail. Il s'agit donc d'un projet qui recueille un accord sur le principe de la part du Gouvernement et j'espère que le prochain exécutif pourra mettre en œuvre une telle mesure.

Je reste, en effet, convaincu que l'important est de continuer à soutenir les citoyens, l'acquisition d'un logement correspondant à leur situation familiale et professionnelle et l'évolution de celle-ci dans le temps.

Pour votre parfaite information, j'avais répondu en ce sens lors de la Commission du 26 mars 2018 à la question posée par M. le Député Maroy, mais je comprends évidemment que, suite à l'article, vous y soyez revenu.

Pour le surplus, s'agissant de l'impact budgétaire, j'ai demandé à la Cellule fiscale de procéder à une première approche exploratoire restant à affiner sur le dispositif tel qu'appliquer en Flandre et sur les données qui ont été fournies par la Flandre et qui s'appliqueraient à la situation wallonne. Ainsi, en termes de pourcentage concerné par la portabilité, il s'agissait en tout début du régime en Flandre, soit durant les années 2004 à 2006 d'un pourcentage de 14,02 % des transactions totales. Ce pourcentage était de 9,89 %, donc un peu moins de 10 % en 2016. Il représente la dernière situation à disposition.

En prenant en compte la répartition des taux des droits d'enregistrement appliqués en Wallonie, soit 38 % pour les taux réduits et 62 % pour les taux ordinaires, les valeurs moyennes des immeubles constatés en 2018, et en réduisant, les droits concernés compte tenu de l'abattement de 20 000 euros, le coût estimé de la portabilité en Région wallonne s'établirait selon la Cellule fiscale entre 35 millions d'euros et 50 millions d'euros. Cette plage s'explique par le pourcentage de transactions qui venait à s'appliquer à l'introduction du dispositif en Wallonie.

Voilà, Monsieur le Député, pour la réponse à votre question.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Je remercie M. le Ministre pour l'exercice de transparence qu'il vient de faire au risque de se fâcher avec son premier de cordée au sein du Gouvernement. J'ai le sentiment qu'il y a sans doute quelque chose à faire en matière de portabilité, mais c'est un dossier qui mérite effectivement une vraie réflexion en mesurant le ciblage nécessaire pour éviter les effets d'aubaine par rapport à l'effet utile sur la possibilité notamment de limiter des déplacements réguliers avec une plus grande mutation et en ayant aussi à l'esprit ceux que l'on oublie toujours au sein du Gouvernement, les locataires, puisqu'une série de mesures sont prises pour aider l'accès à la propriété – et certaines sont pertinentes –, mais, pendant ce temps-là, il y a ceux que l'on n'aide jamais, c'est-à-dire ceux qui sont tributaires du marché locatif privé. Nous aurons donc l'occasion d'y revenir, sans doute, dans le cadre des débats à venir dans les mois qui viennent.

QUESTION ORALE DE M. HAZÉE À M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT ET DES AÉROPORTS, SUR « LES RÉPONSES AUX REVENDEMENTS DES GILETS JAUNES »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hazée à M. Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports, sur « les réponses aux revendications des gilets jaunes ».

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Hazée (Ecolo). - Monsieur le Ministre, en effet, les gilets jaunes manifestent depuis plusieurs semaines, plusieurs mois maintenant en Wallonie, ils portent plusieurs revendications, en particulier en termes de lutte contre la vie chère au sens large : l'évolution des prix, l'enjeu du pouvoir d'achat, les taxes en général, la justice sociale, les difficultés à boucler les fins de mois et, par ailleurs, en termes de participation et de dynamique démocratique.

À l'occasion du blocage du bâtiment du service public de Wallonie, le ministre a pris l'initiative d'ouvrir un dialogue et je salue cette initiative. Il y a une méfiance largement compréhensible à l'égard de la démocratie représentative, mais il y a, dans les revendications des gilets jaunes, beaucoup de propositions que, pour ce qui nous concerne, nous partageons quand on voit l'évolution des inégalités dans la société et un certain nombre de personnes qui sont laissées au bord du chemin, qui même en travaillant n'arrivent pas à boucler les fins de mois et qui constatent que les charges ne sont pas réparties équitablement au sein de la société. C'est l'enjeu de la justice sociale, c'est aussi l'enjeu de la démocratie directe et participative.

Dès lors Monsieur le Ministre, puisqu'il a été indiqué à la suite de cette rencontre qu'un agenda allait être proposé pour poursuivre la discussion, je voulais vous demander si vous avez pu faire rapport au Gouvernement de ce contact que vous aviez eu et si vous aviez reçu un mandat pour avancer vers des pistes concrètes. Le cas échéant, quel est le calendrier prévu ? Cela me paraît important. C'est également le cas pour ce qui concerne la mobilisation climatique, a fortiori, qu'un suivi soit donné par rapport à ces appels, à ces alertes.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports. - Monsieur le Député, suite au blocage du bâtiment occupé par la DGO7, j'ai rencontré, accompagné de mon chef de cabinet, quatre représentants des gilets le mardi 15 janvier. J'ai souhaité prendre le temps de les écouter, mais aussi d'initier un échange sur l'ensemble des thèmes qu'ils ont souhaité aborder. Vous avez pu observer que, suite à cette rencontre, ils avaient décidé de lever le siège de la DGO7.

Je n'ai pas fait rapport au Gouvernement de cet entretien, les représentants des gilets jaunes me sollicitant en tant que ministre fonctionnel en charge de l'Énergie et de la Fiscalité, deux thèmes qui les préoccupent particulièrement.

Suite à ce moment d'échange, ils ont décidé, comme je l'ai dit, de lever le blocage de la DGO7.

Après un premier examen constructif, nous avons convenu de nous revoir afin d'examiner les solutions qu'ils préconisent sur des doléances particulières. Je n'ai pas de mandat du Gouvernement pour avancer sur quoi que ce soit et je ne compte d'ailleurs pas en solliciter. Je veux comprendre ce qui les pousse à agir et leur expliquer ce qui est mis en œuvre pour répondre au mieux à leurs préoccupations. Deux dates leur ont été soumises pour une prochaine rencontre : le 30 janvier ou le 12 février. J'attends un retour de leur part suite à cette proposition.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - J'ai salué l'initiative du dialogue qui a été prise par le ministre parce que, sans doute, que tous ne l'auraient pas fait, mais je pense maintenant qu'il importe qu'un suivi soit donné et qui peut difficilement consister à uniquement expliquer. À mon sens, il y a aussi des demandes qui sont faites d'un certain nombre de changements et tout n'est sans doute pas possible tout de suite, mais à un moment donné, une suite peut être donnée. Il y a beaucoup à faire avec les leviers régionaux.

J'ai évoqué tout à l'heure l'enjeu du logement et notamment les locataires. On a ce budget qui est prévu à l'égard de l'allocation loyer et qui reste, aujourd'hui, sans perspective. On pourrait discuter bien évidemment du tiers investisseur en matière d'économie d'énergie. On pourrait discuter de cette taxe qui se prépare pour financer l'assurance autonomie et qui est en fait le contraire de leur demande, puisque chacun va payer la même chose – si je laisse de côté vraiment les personnes tout en bas de l'échelle – et j'ai le sentiment que même votre proposition à l'égard du tarif d'injection était un peu le contraire de la revendication des gilets jeunes puisque, là aussi, on va appliquer à l'ensemble de la population, une augmentation du prix de l'électricité. Voilà, je dis qu'il y a eu, à un moment donné, une ouverture de dialogue qui a été positive, mais il y a maintenant une cohérence qui doit suivre en termes d'actes concrets de la part du Gouvernement.

QUESTION ORALE DE M. TACHENION À M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT ET DES AÉROPORTS, SUR « LES POTENTIELS DANGERS DU PRÉACCORD DE COOPÉRATION INTERVENU ENTRE LES TROIS RÉGIONS EN CE QUI CONCERNE LES VÉHICULES DE LEASING »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Tachenion à M. Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports, sur « les potentiels dangers du préaccord de coopération intervenu entre les trois Régions en ce qui concerne les véhicules de leasing ».

La parole est à M. Tachenion pour poser sa question.

M. Tachenion (PS). - Monsieur le Ministre, c'est presque passé inaperçu ou peut-être, était-ce dû à la période au cours de laquelle ce préaccord, cet accord – je ne sais pas exactement, vous nous direz ce qu'il en est exactement – est intervenu. Je veux parler de ce que la presse – et j'ai sous les yeux une coupure du journal *L'Écho* du 21 décembre 2018 – qualifie de consensus entre les ministres compétents, de la Région flamande, de la Région bruxelloise et vous-même, sur l'octroi ou la décision d'un régime fiscal plus favorable pour les voitures en leasing. Cette question a trait, comme celle

que j'ai posée tout à l'heure, à la thématique de la mobilité verte.

Ma question est plutôt une préoccupation par rapport à ce qui a toujours été une résistance de la Wallonie par rapport à ce système qui privilégie incontestablement le lieu d'implantation des sociétés de leasing dont on sait qu'elles sont très majoritairement – pour ne pas dire pratiquement toutes – situées sur le territoire flamand et bruxellois, avec pour conséquences que les taxes sont perçues à ce niveau-là. Je ne vais pas revenir sur les chiffres parce que je fais l'aveu de ne pas avoir vraiment suivi le dossier puisque je n'étais pas là, mais on sait qu'il en coûte quand même un paquet de millions d'euros à la Wallonie.

Je voudrais savoir si les préoccupations wallonnes ont été prises en considération dans le cadre de cet accord qui, sur le fond ou sur la préoccupation environnementale peut faire consensus. La question n'est évidemment pas là, mais pour entretenir nos routes – qui, nous le savons, ne sont quand même pas en bon état – et pour les faire fonctionner, il faut quand même des moyens. La fiscalité automobile, même si vous avez décidé de reporter à plus tard le projet de réforme qui figurait dans votre Déclaration de politique régionale, reste quand même un des moyens d'y arriver.

Ne faut-il pas craindre – dès lors que le coût de la taxe de circulation va, si j'ai bien compris, être édulcoré pour ne pas dire peut-être disparaître pour les véhicules en leasing – que l'utilisateur wallon recoure plus encore au leasing ? Il utiliserait un véhicule qui serait immatriculé en Région bruxelloise ou en Flandre, avec pour conséquences qu'il abandonnerait sa voiture privée. Ainsi, le coût de la taxe étant répercuté dans le coût d'utilisation du véhicule immatriculé, on voit à quoi cela peut éventuellement aboutir.

Doit-on craindre un danger potentiel avec ce préaccord ou cet accord ? Qu'en pensez-vous ? Pouvez-vous nous en dire un peu plus et nous rassurer quant aux préoccupations wallonnes en la matière ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports. - Monsieur le Député, la problématique des véhicules de leasing n'est effectivement pas neuve. Elle est connue depuis les modifications apportées par la loi du 13 juillet 2001 portant sur le refinancement des Communautés et l'extension des compétences fiscales des Régions. L'objectif de la loi spéciale était de ne pas créer de concurrence déloyale entre les Régions, du moins pour les véhicules à statut spécifique.

La fiscalité pour les véhicules de leasing est donc identique pour les trois Régions, quelle que soit la Région qui en est bénéficiaire sur la base de la localisation du siège social et de la société de leasing.

Comme je l'ai déjà évoqué, l'article 4 de la loi spéciale des financements du 16 janvier 1989 des Communautés et des Régions prévoit qu'un accord de coopération doit être établi entre les trois Régions avant toute modification de la base d'imposition de ce type de véhicule.

Votre question fait donc référence à un article paru qui confirmerait l'existence d'un préaccord de coopération entre les Régions du pays en ce qui concerne les véhicules de leasing. Plus précisément, ce préaccord prévoirait l'exonération de taxe de circulation pour les véhicules électriques ou à hydrogène acquis dans le cadre du leasing. J'ai effectivement pu lire, dans un article du *Tijd* et de *l'Écho* du 21 décembre dernier, repris sur un site web de la presse spécialisée datant du 22 décembre 2018 que le projet prévoit que ceux qui achètent en leasing une voiture électrique ou à hydrogène, soient exonérés de la taxe de circulation.

Je peux vous confirmer que des discussions approfondies ont lieu depuis plusieurs mois pour réformer la taxation des véhicules de leasing par le biais de la conclusion d'un nouvel accord de coopération, comme l'exige la loi spéciale de financement.

Il est certain que dans le contexte actuel qui impose à l'autorité publique d'aller vers des mesures de verdissement du parc automobile global – et tant mieux –, le leasing ne pourra pas être exclu de cet impératif. Différents scénarios de réformes ont donc été ou sont actuellement étudiés pour élaborer un accord de coopération favorisant des véhicules plus écologiques. Mais, rien n'est décidé. Et, comme le dit l'adage, je considère que tant que nous n'avons pas d'accord sur tout, nous n'avons d'accord sur rien. Plus précisément, je vous rassure, je connais parfaitement la problématique liée au fait que l'immense majorité des sociétés de leasing est établie en Flandre et à Bruxelles. Je suis particulièrement attentif à ce que cette réalité reste présente dans l'équation de la réforme qui est envisagée avec les autres Régions, ce qui la rend sans doute particulièrement sensible.

En effet, il s'agit de sommes importantes qui atteignent quelque 55 millions d'euros en 2018. Je vous le répète, la situation existe depuis 2001. Je ne vais pas revenir sur ce qu'ont fait mes prédécesseurs, mais depuis 2001, regardez ce que la Wallonie a perdu. Je vous ferai remarquer que rien, par le passé, n'a abouti afin de rapatrier cette somme dans les caisses de la Région wallonne. Dans cette perspective, j'ai également rencontré les représentants du secteur du leasing, voici une quinzaine de jours, et une nouvelle réunion est prévue au cours du mois de février afin qu'une piste soit dégagée.

Quant à la question de savoir pourquoi j'accepte de travailler sur une réforme sur le leasing avant d'avoir réformé notre propre fiscalité, je vous dirais qu'une réforme n'empêche pas l'autre. Je pense qu'il est, au

contraire, fondamental de discuter de tous les aspects de la taxation automobile. La loi spéciale de financement nous place devant l'obligation de traiter une même réalité, la réforme de la taxation auto, selon deux procédures distinctes. Soit, mais je pense que je commettrais une erreur si je ne prenais pas à bras-le-corps ces deux faces d'une même médaille.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Tachenion.

M. Tachenion (PS). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse que je vais qualifier de rassurante.

Si l'on s'en réfère à l'article, on a l'impression que la chose est vendue, achetée ou en tout cas conclue. J'ai sans doute bien fait de vous poser cette question. Vous avez utilisé à deux ou trois reprises le conditionnel pour terminer par une position plus radicale. Je note que rien n'est décidé. J'ai le sentiment – je l'espère pour autant que cela ne se fasse pas au détriment des finances wallonnes dont vous venez de souligner qu'elles souffrent de cet impact négatif – qu'il faudra encore discuter beaucoup pour arriver à quelque chose.

La circonstance que vous acceptiez de discuter ressort de votre responsabilité par rapport à l'aspect réforme globale. Je m'en tiendrai là pour l'instant. Ce que je voulais souligner, vous l'aurez compris, c'était aussi le risque que le fossé s'agrandisse puisque la tentation sera sans doute plus grande. C'est sans doute

un dossier difficile ; j'entends que vous y êtes attentif. Nous le serons également.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

Mme la Présidente. - Les questions orales de :

- M. Destrebecq, sur « l'appel à projets relatif au développement des bornes électriques en Wallonie » ;
- M. Maroy, sur « l'initiative flamande pour la diminution du prix des voitures électriques » ;
- M. Fourny, sur « l'organisation d'un achat groupé de voitures électriques en Flandre » ;
- M. Fourny, sur « la condamnation de la Wallonie pour le blocage abusif d'un camion » à M. Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports, sont transformées en questions écrites.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 16 heures 20 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Jenny Baltus-Möres, MR
M. Jean-Luc Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports
M. Benoît Drèze, cdH
M. Dimitri Fourny, cdH
M. Paul Furlan, PS
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Philippe Henry, Ecolo
Mme Joëlle Kapompole, Présidente
M. Philippe Knaepen, MR
Mme Diana Nikolic, MR
M. Pierre Tachenion, PS
Mme Véronique Waroux, cdH

ABRÉVIATIONS COURANTES

ACI	Airports Council International (Aviation civile internationale)
AGPD	Administration générale de la documentation patrimoniale
AGW	arrêté du Gouvernement wallon
CFFW	Conseil de la fiscalité et des finances de Wallonie
CIF	Cellule d'informations financières
CMI	Groupe Cockerill Maintenance et Ingénierie
CNC	Commission nationale du climat
CNG	compressed natural gas (gaz naturel comprimé)
CoDT	Code du développement territorial
COP	Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
COP23	23e conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (Conférence de Bonn 2017 sur le climat)
COP24	24e conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (Conférence de Katowice 2018 sur le climat)
CV	certificats verts
CWaPE	Commission wallonne pour l'énergie
DG	directeur général / direction générale
DGO1	Direction générale opérationnelle des routes et des bâtiments
DGO3	Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement
DGO4	Direction générale opérationnelle de l'aménagement du territoire, du logement, du patrimoine et de l'énergie
DGO7	Direction générale opérationnelle fiscalité
DPR	Déclaration de politique régionale
Edora	Fédération des producteurs d'énergie renouvelable
FEBEG	Fédération belge des entreprises électriques et gazières
FedEx	entreprise et compagnie aérienne spécialisée dans le transport international de fret
GNC	gaz naturel comprimé
GNL	gaz naturel liquéfié
MoU	Memorandum of Understanding
NIMBY	not in my backyard (pas dans mon arrière-cour)
PACE	plan Air-Climat-Énergie
PEB	Plan d'exposition au bruit
PEEV	plateforme d'éco extraction de Valréas
PNEC	Plan national pour l'énergie et le climat
POLLEC	Politique locale énergie climat
PV	procès-verbal
PWI	Plan wallon d'investissement
RAVeL	Réseau autonome des voies lentes
RenoWatt	filiale du GRE-Liège
RGPD	Règlement général sur la protection des données
SOWAER	Société wallonne des aéroports (SA)
SPF	service public fédéral
SPW	service public de Wallonie
UE	Union européenne
VRT	Vlaamse Radio- en Televisieomroep
WBFIn	décret portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement wallon